



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 - ROB



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) gère ses différentes compétences au travers de six budgets distincts : un budget principal et cinq annexes (un pour le transport urbain et quatre pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement).

La préparation budgétaire 2022 s'inscrit dans un contexte de sortie potentielle de crise, avec la reprise de l'ensemble des activités et services qui avaient été impactés par les contraintes sanitaires. Par ailleurs, l'année 2022 sera marquée par la redéfinition et la mise en œuvre d'un nouveau programme d'investissement communautaire.

Chaque année, le débat d'orientation budgétaire marque le début du processus budgétaire. Il a pour but de présenter les objectifs et projets à mener au cours de l'exercice ainsi que les contraintes et marges de manœuvre de la CARF pour l'ensemble de ses budgets.

Les projets de budgets pour l'année 2022 seront soumis au vote du Conseil Communautaire lors de sa séance du 7 avril prochain.

Ainsi, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté au Conseil Communautaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport doit retracer :

- Les orientations budgétaires envisagées ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure de la dette ;
- L'évolution des différents niveaux d'épargne ;
- Des informations relatives à l'évolution et à la structure des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote. Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de la présentation du budget primitif.

Dans ce cadre, après avoir rappelé les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2022 ainsi que le contexte local et ses incidences sur la CARF, pour chacun des budgets, un bilan de l'exercice 2021 sera présenté. A cette occasion, un éclairage sera donné sur leur situation financière. Seront ensuite évoqués les principaux objectifs pour 2022 et les orientations budgétaires dans le cadre desquelles ils seront réalisés. Enfin, un point, commun à l'ensemble des budgets, sera fait sur la structure et l'évolution des effectifs

recu en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Table des matières

I. Le contexte.....	5
1. Le projet de Loi de finances pour 2022.....	5
Fiscalité locale	5
La poursuite des baisses des dotations de l'état : effet de la hausse de la péréquation.....	6
2. Le contexte local	7
II. Le Budget principal	8
1. Le fonctionnement.....	8
■ Structure des recettes réelles de fonctionnement	8
■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement.....	9
2. L'investissement.....	9
■ Structure des recettes réelles d'investissement	10
■ Structure des dépenses réelles d'investissement.....	10
3. Résultats budgétaires prévisionnels 2021.....	12
4. Les marges d'épargnes	12
5. La dette.....	14
6. Perspectives 2022.....	15
III. LES BUDGETS ANNEXES.....	20
1. Le budget transports urbains	21
1.1. Le fonctionnement.....	21
■ Structure des recettes réelles de fonctionnement.....	21
■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement	21
1.2. L'investissement.....	22
■ Structure des recettes réelles d'investissement	22
■ Structure des dépenses réelles d'investissement.....	23
1.3. Résultats budgétaires prévisionnels 2021.....	23
1.4. Les marges d'épargnes	23
1.5. Perspectives 2022	24
2. Les DSP eau et assainissement.....	25
2.1. L'eau potable.....	25
2.1.1. Le fonctionnement.....	25
■ Structure des recettes réelles de fonctionnement	25
■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement.....	25
2.1.2. L'investissement.....	26
■ Structure des recettes réelles d'investissement	26
■ Structure des dépenses réelles d'investissement.....	26
2.1.3. Résultats budgétaires prévisionnels 2021.....	28
2.1.4. Les marges d'épargnes	28
2.1.5. La dette.....	29

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

2.2.	L'assainissement.....	30
2.2.1.	Le fonctionnement.....	30
■	Structure des recettes réelles de fonctionnement.....	30
■	Structure des dépenses réelles de fonctionnement.....	30
2.2.2.	L'investissement.....	31
■	Structure des recettes réelles d'investissement.....	31
■	Structure des dépenses réelles d'investissement.....	31
2.2.3.	Résultats budgétaires prévisionnels 2021.....	32
2.2.4.	Les marges d'épargnes.....	33
2.2.5.	La dette.....	34
2.3.	Perspectives 2022.....	34
3.	La régie eau et assainissement.....	37
3.1.	L'eau potable.....	37
3.1.1.	Le fonctionnement.....	37
■	Structure des recettes réelles de fonctionnement.....	37
■	Structure des dépenses réelles de fonctionnement.....	37
3.1.2.	L'investissement.....	38
■	Structure des recettes réelles d'investissement.....	38
■	Structure des dépenses réelles d'investissement.....	39
3.1.3.	Résultats budgétaires prévisionnels 2021.....	40
3.1.4.	Les marges d'épargnes.....	40
3.1.5.	La dette.....	41
3.2.	L'assainissement.....	42
3.2.1.	Le fonctionnement.....	42
■	Structure des recettes réelles de fonctionnement.....	42
■	Structure des dépenses réelles de fonctionnement.....	43
3.2.2.	L'investissement.....	44
■	Structure des recettes réelles d'investissement.....	44
■	Structure des dépenses réelles d'investissement.....	44
3.2.3.	Résultats budgétaires prévisionnelles 2021.....	45
3.2.4.	Les marges d'épargnes.....	45
3.2.5.	La dette.....	46
3.3.	Perspectives 2022.....	47
IV.	Les dépenses de personnel.....	49
1.	La masse salariale.....	49
2.	Structure et évolution des effectifs.....	50
3.	Temps de travail.....	51
4.	La politique sociale.....	52
5.	Perspectives 2022.....	52

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20220314-32-2022-CC Date de télétransmission : 29/03/2022 Date de réception préfecture : 29/03/2022
--

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

I. Le contexte

1. Le projet de Loi de finances pour 2022

Le PLF 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise économique, constatée dès le 2ème trimestre. Il anticipe une réduction du déficit public, une stabilisation de l'endettement, et une baisse de la croissance par rapport à l'année 2021 :

- Un déficit public évalué à 4,8% (8,4% en 2021) ;
- Un endettement public passant de 115,6% du PIB en 2021 à 114% en 2022 ;
- Un taux de croissance estimé à + 4%.

Les principales mesures d'ordre général du PLF 2022 sont les suivantes :

- Poursuite du déploiement du plan de relance en investissement ;
- Extinction progressive des mesures d'urgence et de soutien liées à la crise COVID ;
- Priorisation des fonctions régaliennes : armée, intérieur (suites du Beauvau de la sécurité), justice ;
- Soutien à l'investissement local : poursuite des mesures engagées dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Les principales mesures concernant les collectivités sont les suivantes :

Fiscalité locale

Le PLF 2022 ne prévoit de nouvelle mesure en matière de fiscalité locale, après les modifications majeures intervenues ces dernières années :

- Réforme de la taxe d'habitation : Après la suppression pour 80% des contribuables, l'allègement se poursuivra en 2022 pour les 20 % de ménages restants (30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100% en 2023). Pour rappel, seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

A compter de 2021 les EPCI se sont vus affecter une fraction de TVA en lieu et place de la taxe d'habitation. La TVA versée à la CARF en 2021 est ainsi de 8,9M€. Des incertitudes pèsent à ce jour sur la dynamique de ce produit, fortement soumis aux aléas économiques.

- Allègement de la fiscalité de production : pour rappel, le PLF 2021 a instauré une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels, impactant la taxe foncière (perçue par les communes) et la cotisation foncière des entreprises (CFE, perçue par la CARF). Cette exonération s'élève en 2021 à 905 984 € pour la CARF. La compensation instaurée en 2021 par l'Etat est maintenue au PLF2022. Des doutes subsistent néanmoins sur le maintien de cette compensation et son évolution à moyen terme.

En tout état de cause, cela représente une nouvelle perte d'autonomie fiscale pour les communes et EPCI et un changement profond de la répartition des participations des citoyens au financement du service public local.

→ En synthèse, le PLF 2022 prévoit peu de modifications en matière de fiscalité locale après les changements majeurs intervenus ces dernières années. Il n'y a *donc pas d'impact sur la*

Accuse de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

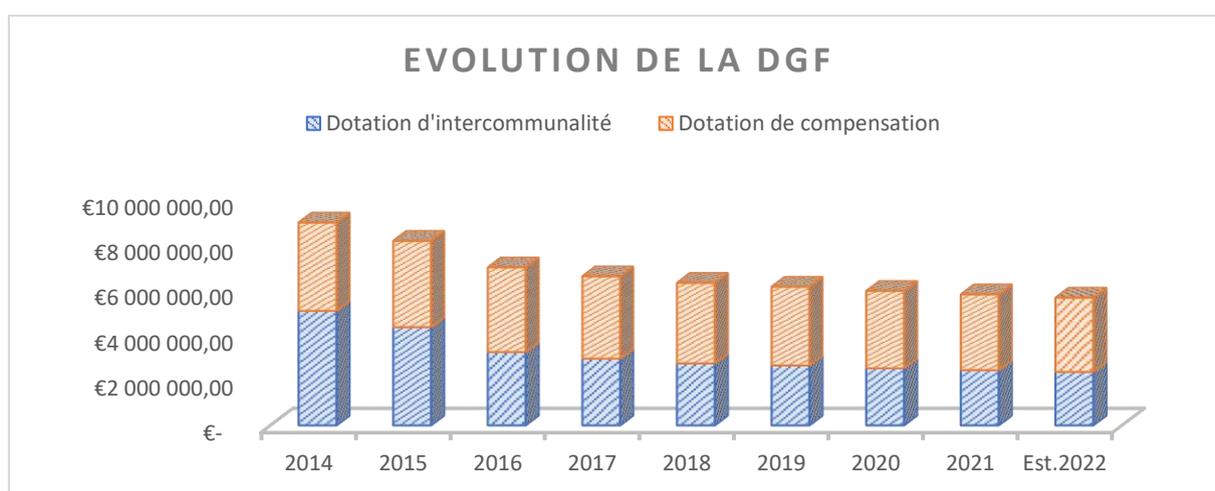
trajectoire financière de la CARF en 2022. Cependant, pour les années suivantes, les incertitudes demeurent sur la pérennité des compensations de l'Etat.

De plus, on assiste à un mouvement de fonds pour les collectivités locales qui voient leur autonomie fiscale se réduire progressivement.

La poursuite des baisses des dotations de l'état : effet de la hausse de la péréquation

La dotation globale de fonctionnement des communes, EPCI et départements restera à nouveau stable globalement en 2022. Cependant, l'augmentation des dotations de péréquation sera financée par le biais de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.

Pour mémoire, l'évolution de la DGF de la CARF depuis 2014 a été la suivante, soit une baisse de 5,53% par an en moyenne (-3,3M€ de pertes cumulées) :



➔ *En synthèse, la CARF devrait connaître à nouveau une érosion de sa DGF d'environ 0,1 M€ du fait de la montée en puissance des dispositifs de péréquation à enveloppe constante.*

S'agissant des critères servant au calcul de la DGF, de nouveaux ajustements sont prévus au PLF 2022 afin de prendre en compte les impacts des diverses réformes fiscales intervenues ces dernières années. S'agissant du potentiel fiscal ou financier notamment, le PLF propose d'élargir le périmètre des ressources prises en compte (majoration TH sur les résidences secondaires, taxe locale sur la publicité extérieure, droits de mutation, TVA...). Il est difficile à ce stade de prévoir les impacts pour la CARF, celui-ci se mesurant en écart par rapport à la moyenne des autres communes. Les effets seront néanmoins lissés sur 5 ans.

2. Le contexte local

Au niveau local, le fonctionnement de la CARF a été bouleversé à la fois par la gestion post-crise liée à la tempête Alex mais également par le contexte administratif et politique local.

La tempête Alex a fortement impacté plusieurs budgets : principal (GEMAPI), régie eau et régie assainissement 2021. Cet impact sera encore significatif sur l'exercice 2022.

En ce qui concerne le contexte administratif et politique local, le changement rapproché puis l'absence pendant plusieurs mois de DGS, suivi du décès du Président de la CARF et de l'élection répétée d'un nouveau Président ont impacté la gouvernance de la CARF et rendu difficile la mise en œuvre des orientations politiques tant pour les élus que pour les agents. Pour l'exercice 2022, l'élection d'un nouveau Président et la réalisation d'un audit financier et organisationnel permettra de donner une nouvelle dynamique à la CARF et de définir un nouveau programme pluriannuel.

Les éléments d'information et les projections présentées doivent donc être lus à cette aune.

II. Le Budget principal

1. Le fonctionnement

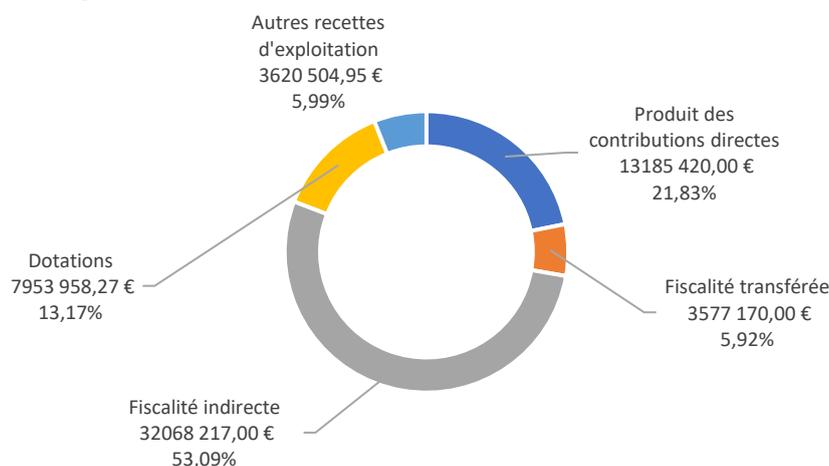
La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également pour autofinancer les investissements.

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de l'EPCI. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des contributions directes : taxe d'habitation, taxe foncière...
- Les recettes liées à la fiscalité :
 - Transférée : CVAE, TASCOM, IFER...
 - Indirecte : (GEMAPI, Fraction de TVA, TEOM...);
- Les dotations : DGF, compensation fiscales ; subventions...;
- Les autres recettes d'exploitation : produits des services, du domaine et ventes diverses, remboursement de personnel (MAD et Budgets annexes), revenus des immeubles...

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 60,4 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020 -2021 %
Produit des contributions directes	21 937 928,00 €	22 116 317,00 €	22 440 738,00 €	13 185 420,00 €	-41%
Fiscalité transférée	3 392 670,00 €	3 617 079,00 €	3 632 190,00 €	3 577 170,00 €	-2%
Fiscalité indirecte	19 939 667,00 €	20 369 430,00 €	20 772 608,00 €	32 068 217,00 €	54%
Dotations	8 789 542,60 €	8 498 005,50 €	8 351 870,21 €	7 953 958,27 €	- 5%
Autres recettes d'exploitation	3 679 695,30 €	3 504 781,40 €	3 256 545,14 €	3 620 504,95 €	11%
Total	57 739 502,90 €	58 105 612,90 €	58 453 951,35 €	60 405 270,22 €	3%

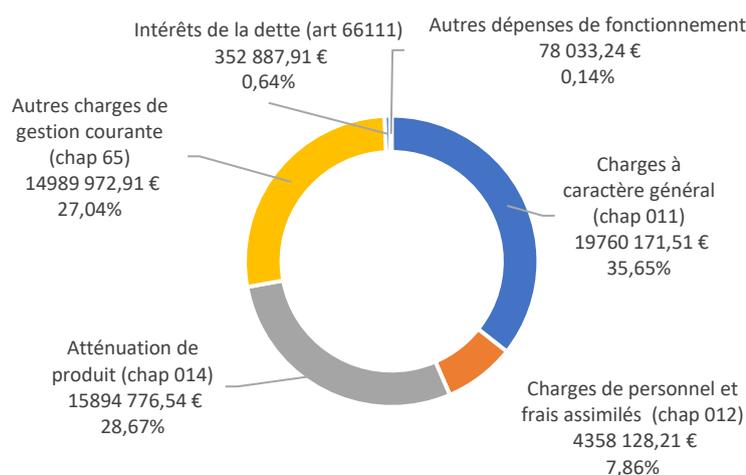
→ En synthèse, entre 2020 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement devraient progresser d'environ 3%. Les mouvements sur les recettes fiscales s'expliquent principalement par la réforme de la taxe d'habitation (produit des contributions directes) et sa compensation qui apparaît en fiscalité indirecte mais également par l'augmentation de la taxe Gemapi dont le montant a doublé. On observe également une diminution des dotations (baisse de la DGF due au développement de la péréquation à enveloppe constante). Pour finir, les recettes d'exploitation subissent une augmentation qui s'explique à la fois par l'encaissement de dons et subventions liées à la tempête Alex.

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la CARF, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : prestations de service, carburants, énergie, petit équipement, assurances... ;
- Le remboursement des intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : attributions de compensation, FNGIR, reversement divers... ;
- Les autres charges de gestion courante : subventions aux associations, subventions aux budgets annexes (Transport) ou autres établissements publics locaux (OTC), indemnités des élus... ;
- Les autres dépenses de fonctionnement : annulation de titres sur exercice antérieur.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 55,4 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	19 295 970,84 €	21 549 595,10 €	21 646 631,27 €	19 760 171,51 €	-9%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 749 039,57 €	4 152 152,61 €	4 385 513,30 €	4 358 128,21 €	-1%
Atténuation de produit (chap 014)	20 471 984,61 €	20 083 607,00 €	16 418 601,54 €	15 894 776,54 €	-3%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	9 082 226,79 €	10 088 559,89 €	16 003 491,37 €	14 989 972,91 €	-6%
Intérêts de la dette (art 66111)	257 221,27 €	322 751,45 €	358 221,93 €	352 887,91 €	-1%
Autres dépenses de fonctionnement	114 164,01 €	50 704,39 €	24 390,89 €	78 033,24 €	220%
Total	52 970 607,09 €	56 247 370,44 €	58 836 850,30 €	55 433 970,32 €	-6%

→ En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement au compte administratif projeté 2021 devraient diminuer de 6% en comparaison de 2020. Cette diminution se constate sur la quasi-totalité des dépenses. Seules les dépenses autres sont en augmentation. Elle correspond à de nombreuses annulations de titres sur exercice antérieur pour la fourrière automobile.

2. L'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de l'EPCI. La section d'investissement retrace les programmes

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

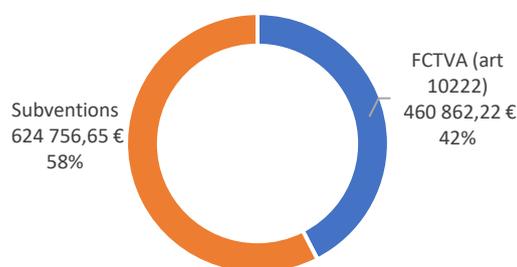
d'investissement en cours et à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes de la collectivité, ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des subventions et des emprunts.

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...)
- Le FCTVA ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1,08 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
FCTVA (art 10222)	38 849,00 €	150 834,00 €	123 395,00 €	460 862,22 €	273%
Emprunts	- €	6 000 000,00 €	10 000 000,00 €	- €	-100%
Subventions	971 438,88 €	23 600,00 €	40 926,66 €	624 756,65 €	1427%
Total	1 010 287,88 €	6 174 434,00 €	10 164 321,66 €	1 085 618,87 €	-89%

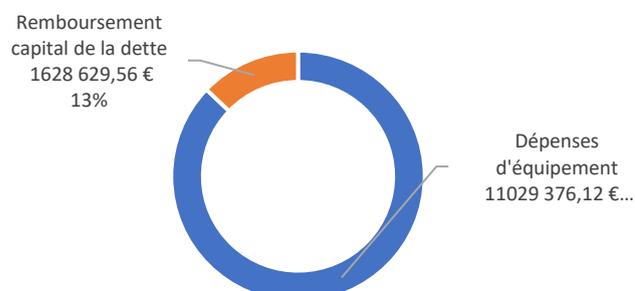
→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes FCTVA et subventions. Cette augmentation est principalement liée à la compétence GEMAPI.

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 12,6 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Les dépenses d'équipement se répartissent principalement de la manière suivante :

GEMAPI	3 315 661,79 €
FONDS DE CONCOURS	3 156 195,54 €
GENDARMERIE DE SOSPEL	1 060 191,74 €
HORS OPERATION	782 132,20 €
SUBVENTIONS AUX LOGEMENTS SOCIAUX	670 772,00 €
FONDS DE SOUTIEN COVID-19	500 000,00 €
POLE D'ECHANGE MULTI MODAL CARNOLES	484 347,50 €
CONVENTION CTI SICTIAM - THD ROYA	390 000,00 €
CORNICHE ANDRE TARDIEU RESEAU EP PHASE 2	240 000,00 €
MATERIELS LICENCES ET RESEAUX INFORMATIQUES	222 431,81 €
PIETRA SCRITA RESEAU EP PHASE 2	169 836,31 €
ACQUISITION BACS, PAV ET COLONNES ENTERREES	111 524,01 €
DECONNECTION SOURCE CH ROMAIN	107 419,44 €
BRETELLE AUTOROUTE A8	90 222,00 €
POLE D'ECHANGE MULTI MODAL DE MENTON	82 770,00 €
RCM BASE 943	58 325,95 €
HYDRANTS	39 324,69 €
PIETRA SCRITTA PHASE 3	21 749,24 €
REFECTION RESEAU EP SECTEUR ECOLE PRIMAIRE SOSPEL	20 257,86 €
AMENAGEMENT TERMINUS	18 762,00 €
ESCALIERS DE LA MONTEE DES ALPES	17 410,00 €
LOCAUX CARF -TRAVAUX AMENAGEMENT	16 861,21 €
RENOUVELLEMENT RESEAU EP ROUTE DE GORBIO	10 392,00 €
SITE LA CRUELLA	4 979,62 €
POLE D'ACTIVITES DE SOSPEL	2 736,00 €
PROJETS PITER ALPIMED	1 800,00 €

	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	6 113 924,41 €	8 991 532,62 €	8 569 006,60 €	11 029 376,12 €	29%
Autres investissements hors PPI	- €	167 000,00 €	- €	- €	0%
Remboursement capital de la dette	672 560,35 €	925 752,58 €	1 068 219,60 €	1 628 629,56 €	52%
Autres dépenses d'investissement	900 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €	0%
Capacité d'investissement résiduelle	- €	- €	- €	- €	
Total	7 686 484,76 €	10 584 285,20 €	9 637 226,20 €	12 658 005,68 €	31%

→ En synthèse, on constate une augmentation des dépenses d'investissement. Elle est liée à la fois au démarrage du remboursement du nouvel emprunt contracté en 2020 et à une augmentation des dépenses d'équipement qui sont principalement de la compétence GEMAPI (actions liées à la tempête Alex).

3. Résultats budgétaires prévisionnels 2021

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	59 656 699,53 €	60 553 987,96 €
Solde d'exécution	897 288,43 €	
Report de l'exercice n-1		4 040 175,98 €
Résultat de clôture	4 937 464,41 €	

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	12 806 723,68 €	5 305 799,18 €
Solde d'exécution	- 7 500 924,50 €	
Report de l'exercice n-1		789 690,67 €
Résultat de clôture	- 6 711 233,83 €	
RAR à reporter en n+1	1 825 507,41 €	99 780,00 €
Solde des RAR	- 1 725 727,41 €	
Besoin en financement ?	- 8 436 961,24 €	

Les résultats budgétaires sont calculés en prenant en compte l'ensemble des dépenses et recettes (réels et ordres) en fonctionnement et en investissement. Ils intègrent donc les excédents et/ou déficits reportés de l'exercice antérieur.

→ En synthèse, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire. En revanche, la section d'investissement est déficitaire. Dans ce cas, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement devra couvrir en priorité le déficit d'investissement (besoin de financement).

4. Les marges d'épargne

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette du budget principal avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

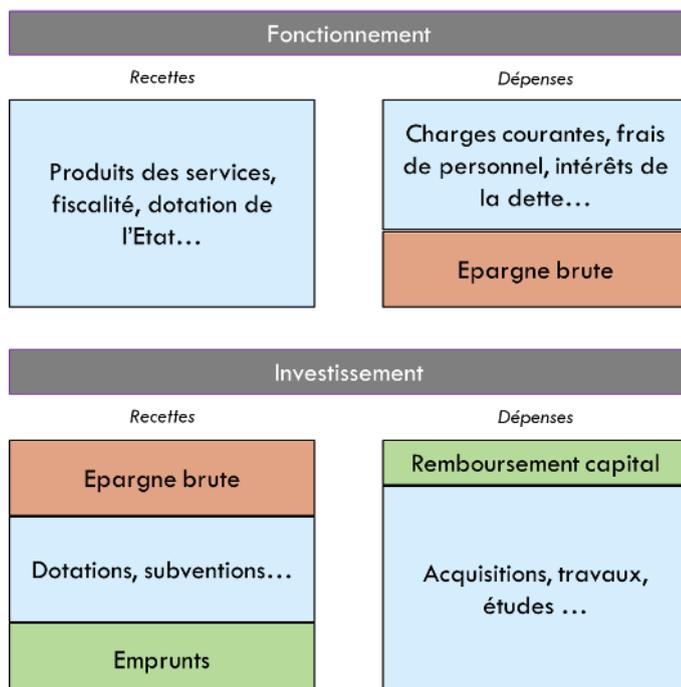
↳ L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice ;
- L'autofinancement des investissements.

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser le capital de sa dette sur ce même exercice.

↳ L'épargne nette représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retiré le montant du capital de la dette remboursé sur l'exercice.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette. Ils donnent une vision de l'équilibre financier calculé sur l'exercice concerné (donc sans tenir compte des excédents N-1).

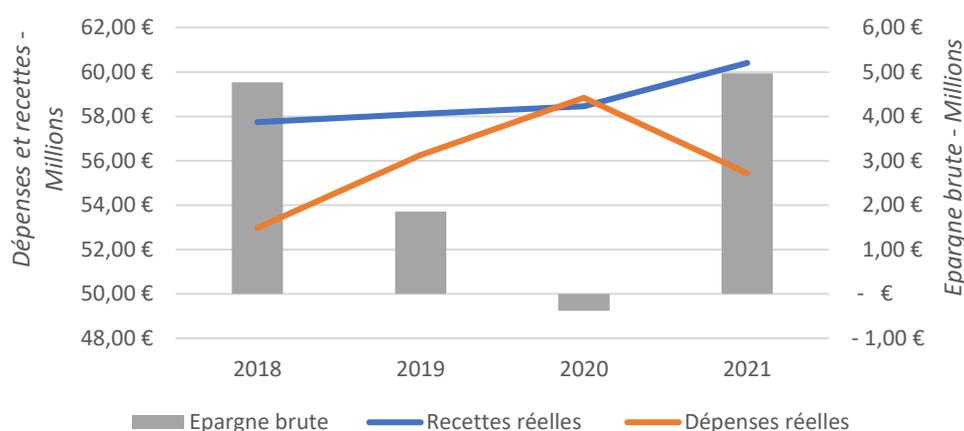


Evolution des niveaux d'épargne de la CARF

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	57 739 502,90 €	58 105 612,90 €	58 453 951,35 €	60 405 270,22 €
Dépenses réelles	52 970 607,09 €	56 247 370,44 €	58 836 850,30 €	55 433 970,32 €
Epargne brute	4 768 355,81 €	1 858 242,46 €	- 382 898,95 €	4 971 299,90 €
Taux d'épargne brute	8,26%	3,20%	-0,66%	8,23%
Amortissement du capital de la dette	672 560,35 €	925 752,58 €	1 068 219,60 €	1 628 629,56 €
Epargne nette	4 095 795,46 €	932 489,88 €	- 1 451 118,55 €	3 342 670,34 €
Encours de dette	13 487 120,72 €	13 114 560,37 €	12 188 807,79 €	27 120 588,19 €
Capacité de désendettement	2,83	7,06	-31,83	5,46

Le montant de l'épargne brute est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée et de possiblement dégrader la situation financière.

Epargne brute et effet de ciseaux

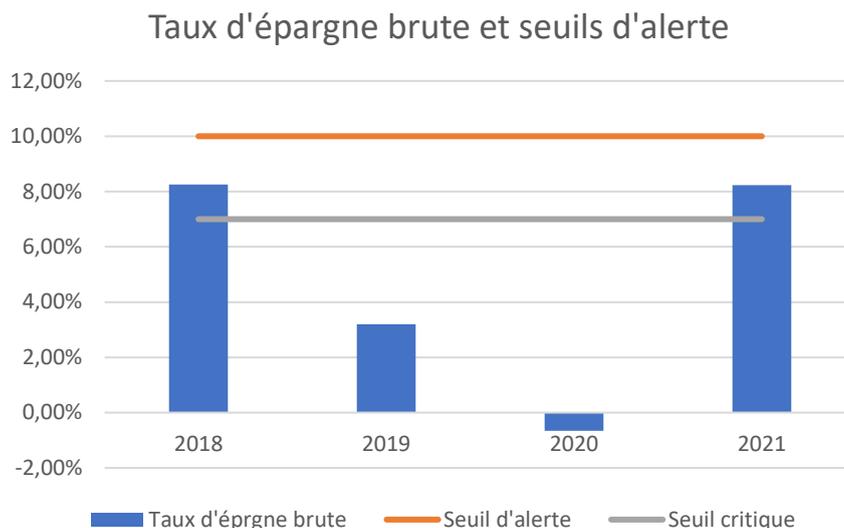


Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ses recettes qui pourront être allouées à la section d'investissement afin de rembourser le capital de sa dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute deux seuils, un premier à 10% et le second à 7%.

- Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une collectivité qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.
- En deçà du second seuil, on considère que la situation de la collectivité se complexifie. On peut y voir des premiers signes avant-coureurs d'une situation financière dégradée. La collectivité peut avoir beaucoup de difficultés à dégager des marges de manœuvre.

Pour information, généralement un ratio de 8% à 15% est considéré comme satisfaisant.



➔ En synthèse, en 2021 le budget principal de la CARF retrouve une épargne brute proche de celle de 2018. Ce résultat est un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la CARF à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

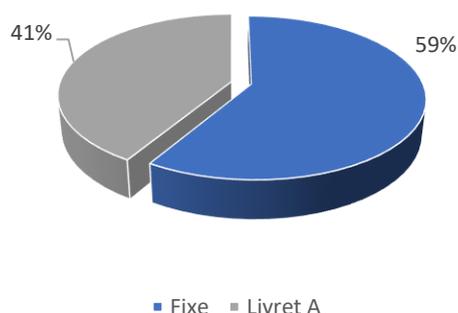
Il faut cependant faire attention au taux d'épargne brute qui, même s'il reste satisfaisant, doit être amélioré.

5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget principal s'élevait à 25,5 M€, soit 344,79 €/habitant.

Le profil de la dette est composé de la manière suivante :

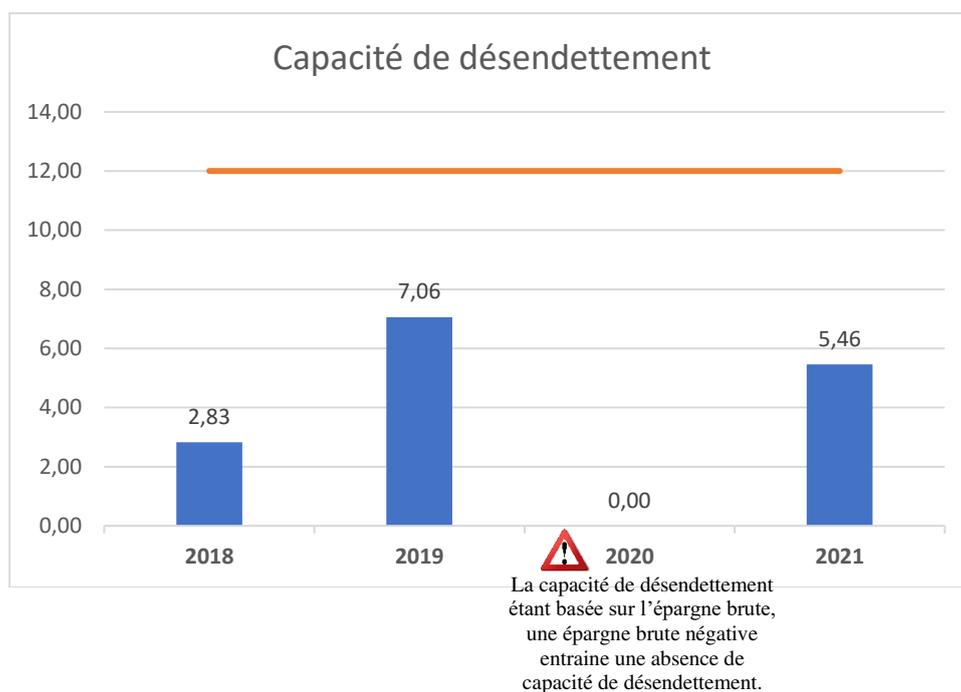
Répartition de la dette par type de risque



Son taux moyen est de 1,30% avec une durée de vie moyenne de 11 ans. L'ensemble des emprunts du budget principal de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

La capacité de désendettement est un indicateur essentiel pour juger de la santé financière d'une collectivité. En effet, elle constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet. Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette.



→ En synthèse, la capacité de désendettement de la CARF est satisfaisante (5,4 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 11 ans.

6. Perspectives 2022

En section de fonctionnement, la construction du budget principal 2022 doit être réalisé dans une optique d'amélioration des épargnes à la fois en travaillant sur une baisse des dépenses, sur l'optimisation des recettes existantes et sur la recherche de nouvelles recettes.

Dans cette optique il sera nécessaire de prendre en compte :

- L'augmentations de certaines dépenses. En effet, certaines dépenses vont *de facto* subir une augmentation soit en conséquence du contexte politique et économique national et international (essence, électricité, matières premières...) soit de manière mécanique (impact en fonctionnement des investissements des années précédentes, évolution de la masse salariale liée au statut des fonctionnaires...);
- Les diminutions potentielles des recettes notamment celle attendue de la dotation globale de fonctionnement.

En section d'investissement, les besoins identifiés à ce jour en dépenses d'équipements pour 2022 représente une enveloppe de l'ordre de 31 M€. Les dépenses d'investissement doivent permettre de répondre au projet de territoire et aux orientations politiques de l'EPCI. Elles sont réparties de la manière suivante :

Administration générale	3 789 339,41 €
Acquisition de mobilier	5 000,00 €
Fonds commun tempête Alex	238 028,00 €
Fonds de concours aux communes - 2015-2021	2 340 871,53 €
Fonds de concours aux communes - 2022-2026	2 000 000,00 €
Agriculture	251 250,00 €
Acquisition foncier divers	126 000,00 €
Moulin à huile communautaire - Breil-Sur-Roya	125 250,00 €
Aménagement	280 575,59 €
Base 943 RCM	86 071,59 €
Bretelle autoroute A8	25 000,00 €
Extension Z.I. Menton/Castellar	46 320,00 €
Ligne Breil / Tende / Cuneo	250,00 €
Site La Cruella	122 934,00 €
Communication	15 000,00 €
Panneaux d'entrée de territoire	15 000,00 €
Coopération transfrontalière	261 400,00 €
Espaces Valléens	14 000,00 €
Projets PITER ALPIMED	117 400,00 €
Projets PITER Pays Sages	130 000,00 €
Développement économique	182 933,10 €
Aménagement Terminus - Menton	57 933,10 €
Fonds de soutien Covid-19	125 000,00 €
Eaux pluviales - Littoral	3 476 546,16 €
Acquisition véhicule	25 000,00 €
Aménagement EP Av de la Plage - Menton	50 000,00 €
Bretelle du Cendre Réseau EP - Beausoleil	3 435,60 €
Cratation réseau EP Impasse BOTTA - Menton	54 651,00 €
Création EP rue St Charles - Menton	163 800,00 €
Création EP suite à l'élargissement RD22A - Ste Agnès	49 902,00 €
Création réseau EP av de la Pinède- La Turbie	202 000,00 €
Création réseau EP Rue de la Conception - Menton	30 000,00 €
Escaliers de la Rousse - Beausoleil	180 000,00 €
Etudes hors opérations	20 000,00 €
Gestion des EP cimetière du Trabuquet - Menton	500 000,00 €
Mise en séparatif réseau EP Avenue de Verdun - Beausoleil	100 000,00 €
Mise en séparatif réseaux Bd Guynemer - Beausoleil	120 000,00 €
Mise en séparatif réseaux EP Mécanisation des escaliers - Programme 1 - Beausoleil	556 763,00 €
Opération pluviales (avant individualisation BP 2020)	96 563,38 €
Piétra Scrita Réseau EP Phase 2 - Menton	8 898,28 €
Pietra scritta phase 3 - Menton	541 440,00 €
Réfection des réseaux requalification cœur de ville - La Turbie	75 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Renouvellement Réseau EP Av de la Paix - Menton	50 000,00 €
Renouvellement Réseau EP Route de Gorbio	149 092,90 €
Schéma Directeur EP Littoral	100 000,00 €
Travaux hors opérations	400 000,00 €
Eaux pluviales - Régie	778 189,00 €
Etudes hors opérations	5 000,00 €
Mise en Séparatif Placette - Tende	10 000,00 €
OPEP 1 - Rétablissement de l'ouvrage de rejet des eaux pluviales de la gare à Breil-sur-Roya	80 000,00 €
OPEP 2 - Rétablissement de la conduite des eaux pluviales boulevard Jean Jaurès à Breil-sur-Roya	132 570,00 €
OPEP 5 - Rétablissement de la conduite principale des eaux pluviales de Saorge	100 000,00 €
OPEP 7 - Rétablissement des raccordements du pluvial de Tende aux cours d'eau	117 831,00 €
OPEP 8 - Rétablissement des raccordements du pluvial de La Brigue aux cours d'eau	50 000,00 €
Réfection pluviales à Libre - Breil-sur-Roya	30 000,00 €
Réfection Réseau EP Secteur Ecole Primaire - Sospel	202 788,00 €
Travaux hors opérations	50 000,00 €
Environnement	444 432,16 €
Acquisition bacs, pav et colonnes enterrées	320 673,16 €
Acquisitions de palissades et cache-containers	50 000,00 €
Aménagement sites déchèteries et dépôts relais	70 864,00 €
Mise en sécurité de déchèteries	2 895,00 €
GEMAPI	10 376 209,78 €
Contrat de territoire - Tempête Alex	7 880 484,34 €
Contrat de territoire 2022-2025	2 495 725,44 €
Habitat	1 240 744,00 €
Programme subventions bailleurs sociaux	1 240 744,00 €
Hydrant	131 747,22 €
Hydrants	131 747,22 €
Service technique	8 995 925,43 €
Acquisition véhicule	30 035,00 €
Aménagements Locaux CARF	31 000,00 €
Etudes hors opérations	15 000,00 €
Gare routière de Menton	2 000,00 €
Gendarmerie de Sospel	3 557 435,43 €
PEM Carnolès	100 000,00 €
Pôle d'activités de Sospel / Fontan-Deleuse	12 500,00 €
Pôle d'Echange Multi Modal de Menton	4 392 955,00 €
Sauvegarde du centre-ville de Breil-sur-Roya	850 000,00 €
Travaux hors opérations	5 000,00 €
TIC	833 653,76 €
Acquisition et installation d'un système de communication radio intercommunal	300 000,00 €
Concession et droits similaires hors opération	19 653,76 €
Infrastructure IOT souveraine pour les 15 communes de la CARF dans le cadre du projet "Parcours sud smart territoire"	200 000,00 €
Matériel, Licences et réseaux informatiques	284 000,00 €
Travaux et renouvellement matériel maison de la formation	30 000,00 €
Tourisme	20 000,00 €
Subvention investissement OTC	20 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Zoom sur les fonds de concours aux communes

Les relations entre la CARF (EPCI à fiscalité propre) et les communes membres sont régies par le principe de spécialité lequel revêt deux aspects :

- Une spécialité territoriale en vertu de laquelle l'établissement ne peut intervenir que dans le cadre de son périmètre géographique ;
- Une spécialité fonctionnelle qui interdit à l'établissement d'intervenir en dehors des compétences qui lui ont été transférées ou déléguées.

Les fonds de concours constituent une dérogation à ce principe. De 2015 à 2021 les différentes communes de la CARF se sont vu attribuées des crédits de fonds de concours pour une enveloppe globale de 14 093 058,06 €. A ce jour, des versements des montants engagés non pas encore été soldés et des reliquats sont encore disponibles pour certaines communes, leur consommation potentielles doit être prévue au BP 2022.

En parallèle, il est proposé d'affecté une nouvelle enveloppe de 10 M€ dans le cadre d'un nouveau programme pluriannuel 2022-2026 soit 2M€ par an.

Communes	Crédits attribués depuis 2015 + reprise solde	Somme totale restant à verser
BEAUSOLEIL	2 745 146,00 €	- €
BREIL SUR ROYA	746 580,00 €	98 411,33 €
LA BRIGUE	363 322,00 €	202 839,19 €
CASTELLAR	314 388,00 €	15 807,36 €
CASTILLON	287 448,00 €	101 574,41 €
FONTAN	269 539,00 €	34 663,03 €
GORBIO	407 247,00 €	143 799,59 €
MENTON	3 849 175,06 €	113 555,43 €
MOULINET	290 774,00 €	174 458,78 €
ROQUEBRUNE CAP MARTIN	1 612 559,00 €	- €
SAINTE AGNES	411 347,00 €	188 760,19 €
SAORGE	350 041,00 €	166 936,88 €
SOSPEL	1 343 857,00 €	676 589,74 €
TENDE	605 057,00 €	370 522,60 €
LA TURBIE	496 578,00 €	52 953,00 €
TOTAL	14 093 058,06 €	2 340 871,53 €

En contrepartie, ces investissements seront financés par :

- L'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement du budget principal,
- Des subventions (cofinancements)
- D'autres recettes comme le FCTVA.

La recherche de subventions doit devenir une priorité pour financer les différents projets. Ces dernières ne doivent pas être une source de financement supplémentaire mais conditionner la réalisation de projets structurants. En matière de cofinancements, les années 2020 à 2022 constituent des années charnières durant lesquelles la CARF doit s'inscrire dans les nouvelles dynamiques contractuelles et les nouveaux dispositifs de cofinancements mis en place dans le cadre, notamment, du plan de relance rendu indispensable par la crise sanitaire et économique de la Covid-19.

Pour ce qui concerne les nouvelles dynamiques contractuelles et les nouveaux dispositifs de cofinancements, la CARF est particulièrement attentive :

- Au **plan de relance de l'économie** et à ses diverses dimensions concernant directement ou indirectement les collectivités locales, à savoir notamment :
 - Le renforcement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
 - Les différents appels à projets et financements sectoriels spécifiques mis en place dans ce cadre, notamment en matière de transition écologique ;
 - Les possibilités de contractualisation entre la CARF, les communes membres et l'Etat dans le cadre de contrats dits « de relance et de transition écologique » (CRTE) ;
 - La nouvelle génération de contrats Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET).
- Le **contrat de territoire Horizon 2026** conclue avec le Département qui alloue une enveloppe de 9,6M€ répartie sur différents projets (Tempête Alex incluse) ;
- A la nouvelle programmation des **fonds structurels européens** pour la période 2021-2027 ;

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

- Aux différentes **aides exceptionnelles allouées dans le cadre de la tempêtes Alex** plusieurs fonds sont mobilisés pour les opérations concernant les eaux pluviales et la GEMAPI : le fond de solidarité européen, les fonds de solidarité et de résilience de l'Etat ainsi qu'un volet spécifique du contrat de territoire.

Dans ce cadre, les subventions d'investissement reçues (cofinancements accordés par les différents partenaires de la CARF) sont attendues en progression pour le projet de budget primitif 2022 par rapport au BP 2021.

De plus, les recettes perçues au titre du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devraient progresser par rapport au BP 2021, compte-tenu de la progression prévisionnelle des dépenses d'équipement éligibles en 2022.

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20220314-32-2022-CC Date de télétransmission : 29/03/2022 Date de réception préfecture : 29/03/2022
--

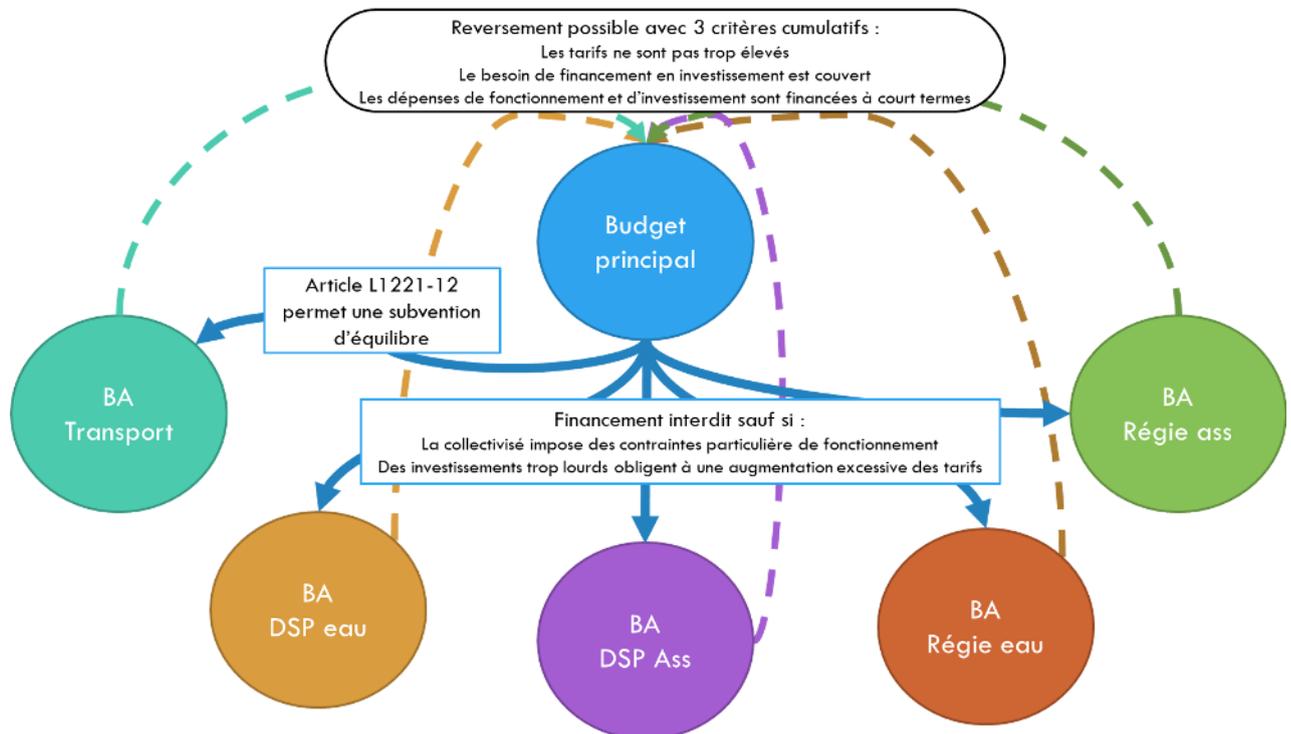
III. LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de leur compétence ou d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et, s'agissant des SPIC, s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité.

La CARF gère cinq compétences au travers de budgets annexes :

- Les transports urbains ;
- L'eau potable gérée en délégation de service public (DSP) ;
- L'assainissement géré en délégation de service public (DSP) ;
- L'eau potable gérée en régie ;
- L'assainissement géré en régie.

Les budgets annexes des SPIC sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité (redevance, tarification usager, etc...). Les subventions sont interdites sauf exceptions législatives. Dans ce cadre, au sein de la CARF, seul le budget annexe Transport bénéficie d'une subvention de fonctionnement en vertu de l'article 1221-12.



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

1. Le budget transports urbains

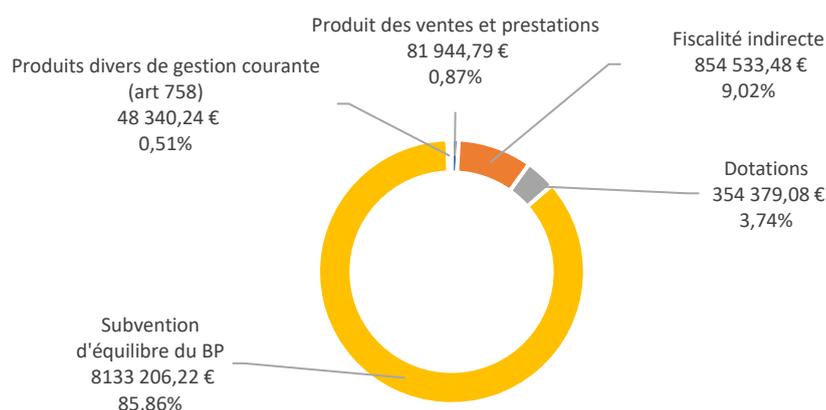
1.1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : taxe d'utilisation de la gare routière ;
- Les recettes liées à la fiscalité indirecte : versement transport ;
- Les dotations : subvention d'équilibre du budget principal, participation de Monaco, participation de la Région (subvention exceptionnelle et dotation anciennes lignes Roya), participation du Département (remboursement sorties skis) ...
- Les produits divers de gestion courante : location gare routière et dépôts Fontan et Menton, participation des partenaires multimodaux...

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 9,5 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Produit des ventes et prestations	69 318,00 €	110 340,60 €	41 917,11 €	81 944,79 €	95%
Fiscalité indirecte	509 854,00 €	668 331,02 €	780 500,00 €	854 533,48 €	9%
Dotations	6 395 344,82 €	7 439 841,64 €	9 639 084,42 €	8 487 585,30 €	-12%
<i>Dont subvention d'équilibre du budget principal</i>	6 243 944,82 €	7 300 244,92 €	8 933 740,90 €	8 133 206,22 €	-8,9 %
Produits divers de gestion courante (art 758)	81 031,73 €	74 052,63 €	53 855,93 €	48 340,24 €	-10%
Autres recettes d'exploitation	- €	42 680,67 €	600,00 €	128,04 €	-79%
Total	7 055 548,55 €	8 335 246,56 €	10 515 957,46 €	9 472 531,85 €	-10%

→ En synthèse, entre 2020 et 2021, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 10%. Ce mouvement peut s'expliquer en partie par le décalage de l'encaissement d'une recette (Dotation ancienne lignes Roya) qui sera encaissée sur 2022.

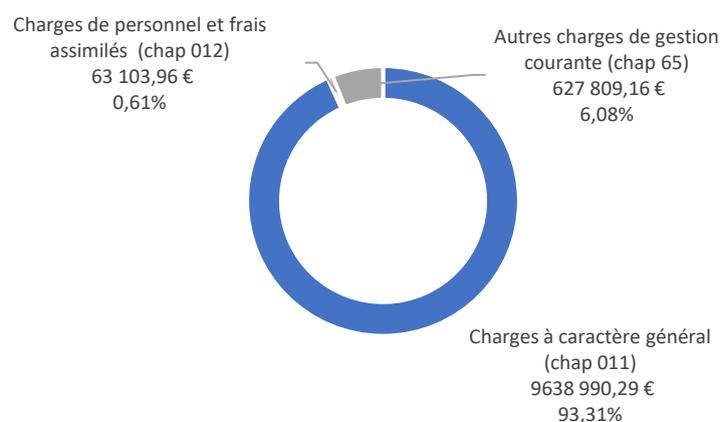
■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la CARF, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : électricité et contrat de maintenance des bornes de recharge, paiement au délégataire, location des dépôts à Menton et Fontan, ...;
- Les autres charges de gestion courante : aides pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, remboursement au délégataire des tarifs réduits et des taxes sur les salaires,

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 55,4 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	6 648 892,79 €	7 229 714,93 €	9 198 719,39 €	9 638 990,29 €	5%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	112 078,71 €	110 625,51 €	129 458,15 €	63 103,96 €	-51%
Atténuation de produit (chap 014)	890,96 €	231,17 €	- €	- €	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	446 805,24 €	377 630,14 €	582 227,02 €	627 809,16 €	8%
Autres dépenses de fonctionnement	- €	562,75 €	505,74 €	- €	-100%
Total	7 208 667,70 €	7 718 764,50 €	9 910 910,30 €	10 329 903,41 €	4%

→ En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement au compte administratif projeté 2021 devraient diminuer de 4% en comparaison de 2020. Elle est due à une diminution du chapitre concernant le personnel. Cependant, cette dernière n'est pas effective mais le résultat d'un calcul faussé de la répartition entre budget principal et budgets annexes pour 2021.

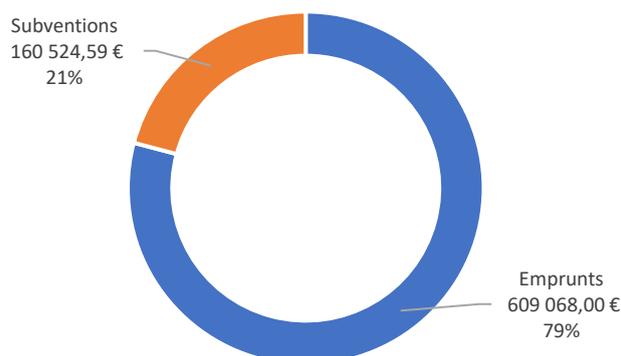
1.2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...)
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0,77 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Emprunts	- €	- €	- €	609 068,00 €	
Subventions	275 246,45 €	90 771,38 €	97 467,42 €	160 524,59 €	65%

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Total 275 246,45 € 90 771,38 € 97 467,42 € 769 592,59 € 690%

→ En synthèse, les recettes d'investissement 2021 sont en augmentation par rapport à 2020. Si la part subvention a augmenté, l'augmentation globale est surtout le résultat d'une d'avance remboursable faite auprès de la Préfecture dans le cadre de la crise sanitaire pour compenser les pertes de recettes commerciales et de rendement du Versement Mobilité.

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve seulement des dépenses d'équipements qui s'élèvent à un montant total de 56 649,40 €.

	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	516 185,25 €	541 352,46 €	357 319,00 €	56 649,40 €	-84%
Total	516 185,25 €	541 352,46 €	357 319,00 €	56 649,40 €	-84%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

BORNES DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE	13 438,60 €
MISE NORMES ARRETS BUS	36 395,00 €
FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX	4 231,00 €

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 diminuent fortement par rapport à 2020.

1.3. Résultats budgétaires prévisionnels 2021

Exploitation	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	10 480 246,12 €	9 517 369,85 €
Solde d'exécution	- 962 876,27 €	
Report de l'exercice n-1		895 556,36 €
Résultat de clôture	- 67 319,91 €	

→ En synthèse, le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire malgré le report de l'exercice n-1. En revanche, la section d'investissement est excédentaire. Dans ce cas, aucun transfert du fonctionnement vers l'investissement n'est possible.

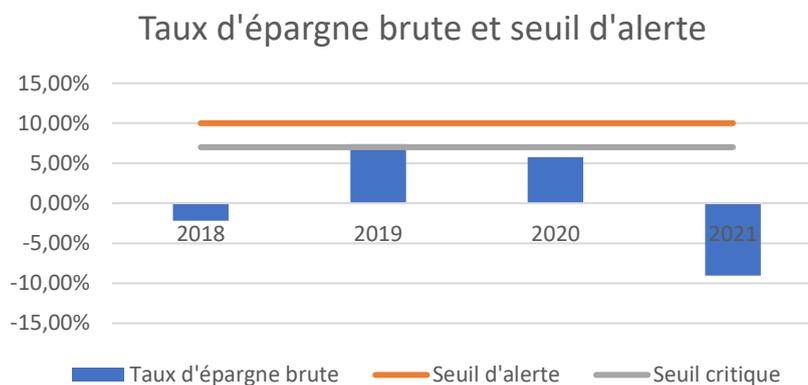
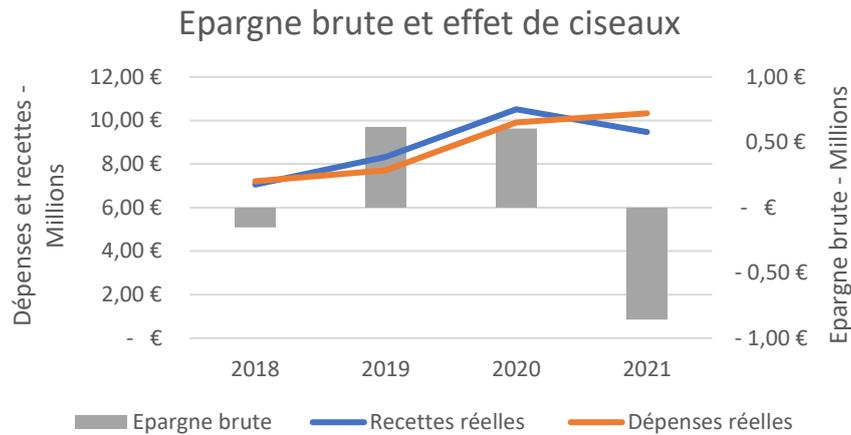
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	101 487,40 €	919 935,30 €
Solde d'exécution	818 447,90 €	
Report de l'exercice n-1		4 950,12 €
Résultat de clôture	823 398,02 €	
RAR à reporter en n+1	23 325,92 €	64 925,31 €
Solde des RAR	41 599,39	
Besoin en financement ?	864 997,41 €	

1.4. Les marges d'épargnes

Evolution des niveaux d'épargne

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	7 055 548,55 €	8 335 246,56 €	10 515 957,46 €	9 472 531,85 €
Dépenses réelles	7 208 667,70 €	7 718 764,50 €	9 910 910,30 €	10 329 903,41 €
Epargne brute	- 153 119,15 €	616 482,06 €	605 047,16 €	- 857 371,56 €
Taux d'épargne brute	-2,17%	7,40%	5,75%	-9,05%

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022



➔ En synthèse, la situation du budget transport est alarmante. L'épargne brute et le taux d'épargne brute sont négatifs.

1.5. Perspectives 2022

En fonctionnement, malgré une subvention très important du budget principal, on constate que l'épargne brute est négative. Si cela signifie qu'il sera impossible de financer un emprunt et des investissements, cela indique également que la subvention d'équilibre doit être réajuster impactant ainsi les dépenses de fonctionnement du budget principal.

Dans ce cadre, il est nécessaire de trouver des solutions pour améliorer les niveaux d'épargnes. Pour ce faire, un travail doit être mené à la fois sur les recettes (gamme tarifaire, versement mobilité...) et sur les dépenses.

En ce qui concerne l'investissement, le volume global des dépenses d'équipement se situera autour de 300 000 € pour 2022. Il se répartiront de la manière suivante :

BORNES DE RECHARGEMENT ELECTRIQUE	50 000,00 €
PROJET ALCOTRA ALPIMED MOBIL	80 000,00 €
FOURNITURE ET POSE DE POTEAUX	30 000,00 €

En contrepartie, ces investissements seront financés par des subventions (notamment fond européens) et l'excédent reporté.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

2. Les DSP eau et assainissement

La gestion en DSP des compétences de l'eau potable et de l'assainissement (eaux usées) couvre les communes de Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Sainte Agnès.

2.1. L'eau potable

2.1.1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Toutes les recettes sont issues des produits des ventes et prestations de service, elles sont composées :

- Des ventes d'eau aux abonnés ;
- Des ventes d'eau à la Métropole NCA et à Monaco ;

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,8 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	3 749 601,92 €	4 376 063,26 €	2 819 708,88 €	3 815 776,24 €	35,33%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	41 601,96 €	- €	- €	- €	0,00%
Autres recettes d'exploitation	95,00 €	9 913,84 €	59 101,84 €	- €	-100,00%
Total	3 791 298,88 €	4 385 977,10 €	2 878 810,72 €	3 815 776,24 €	32,55%

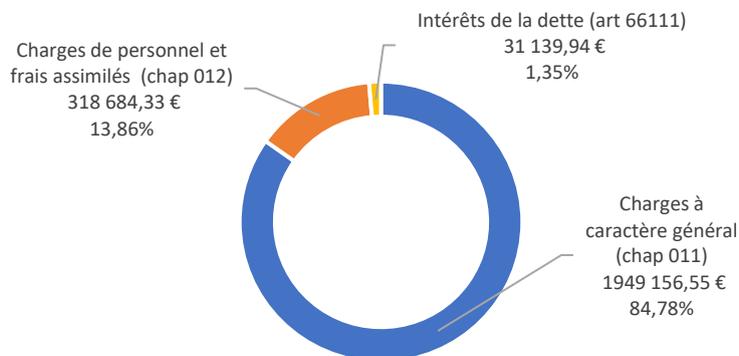
→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes de plus de 32% en 2021 par rapport à 2020. Elle est liée principalement à un décalage d'encaissement de 2020 sur 2021.

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la CARF, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges propres à la compétence eau qui se traduit principalement par l'achat d'eau auprès de la Métropole NCA, charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives...);
- Le remboursement des intérêts de la dette.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 2,3 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	1 360 242,28 €	1 659 031,64 €	1 200 978,29 €	1 949 156,55 €	62,30%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	242 915,28 €	577 623,59 €	419 600,00 €	318 684,33 €	0,00%
Intérêts de la dette (art 66111)	72 406,87 €	57 426,49 €	42 258,36 €	31 139,94 €	-26,31%
Autres dépenses de fonctionnement	15 456,27 €	- 5 792,27 €	- 2 068,22 €	- 100,64 €	-95,13%
Total	1 691 020,70 €	2 288 289,45 €	1 660 768,43 €	2 298 880,18 €	38,42%

→ En synthèse, les dépenses de fonctionnement 2021 augmentent de plus de 38% par rapport à 2020. Cette augmentation est la conséquence d'une augmentation de l'achat d'eau auprès de la métropole NCA suite aux problématiques d'alimentation en eau du littoral découlant de la tempête Alex.

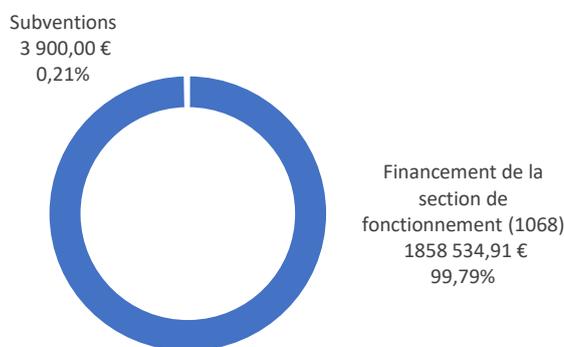
2.1.2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...)
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1, 8M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Financement de la section de fonctionnement (1068)				1 858 534,91 €	
Subventions	27 000,00 €	176 691,74 €	567 689,86 €	3 900,00 €	-99,31%
Total	27 000,00 €	176 691,74 €	567 689,86 €	1 862 434,91 €	228,07%

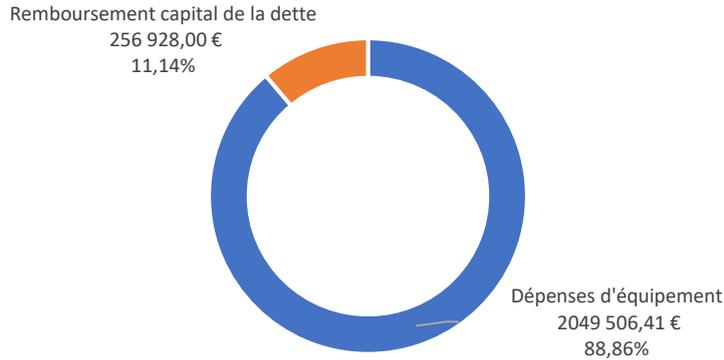
→ En synthèse, les recettes d'investissement 2021 correspondent à un financement de la section de fonctionnement.

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2,3M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	1 706 388,01 €	654 507,77 €	1 966 654,18 €	2 049 506,41 €	4,21%
Remboursement capital de la dette	344 959,25 €	352 071,54 €	253 736,53 €	256 928,00 €	1,26%
Total	2 051 347,26 €	1 008 154,30 €	2 220 390,71 €	2 306 434,41 €	3,88%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

QUOTE PART CARF TRAVAUX REA 2020	762 067,00 €
AMENAGEMENT LOCAUX ANTENNE CARF	438 043,07 €
FORAGES DE SECOURS ROYA	142 376,00 €
HORS OPERATION	135 973,49 €
RENFORCEMENT RESEAU QUARTIER DE L EGLISE	109 193,50 €
TRAVAUX EXT SECURISATION DESSERTE CANTA-MERLOU	101 873,94 €
MATERIELS LICENCES ET RESEAUX INFORMATIQUES	69 169,00 €
TRAVAUX DIVERS ET IMPREVUS	67 294,57 €
TRAVAUX DE SECURISATION RESERVOIR SERRE	55 437,67 €
PROCEDURE DE REGULARISATION RESSOURCES EN EAU CARF	43 635,00 €
HYDROGEOLOGIQUE BASSIN SOTTO BAOU CH DES REVOIRS	32 144,00 €
DIVERS TRAVAUX RENOUVELLEMENT	24 354,50 €
PROJET CONCERT'EAUX	20 000,00 €
SECURISATION FEEDER MC - GRANGES ST PAUL	12 724,82 €
REQUALIFICATION COEUR DE VILLE LA TURBIE	11 095,00 €
SECURISATION RESERVOIR VIRARON	6 824,56 €
MICRO TURBINAGE RESERVOIR ST MICHEL	6 719,04 €
SECURISATION DESSERTE AEP VILLAGE CASTILLON	4 106,25 €
RENOUV RESEAU AV J.JAURES RCM	3 700,00 €
AMENAGEMENT LOCAUX RUE ISOLA 2	2 775,00 €

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 augmentent de presque 4% par rapport à 2020. Cette augmentation montre une accélération des investissements après un ralentissement lié à la crise sanitaire.

2.1.3. Résultats budgétaires prévisionnels 2021

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	3 399 760,27 €	3 867 082,24 €
Solde d'exécution	467 321,97 €	
Report de l'exercice n-1		5 145 302,79 €
Résultat de clôture	5 612 624,76 €	

→ En synthèse, les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Le besoin de fonctionnement étant nul, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

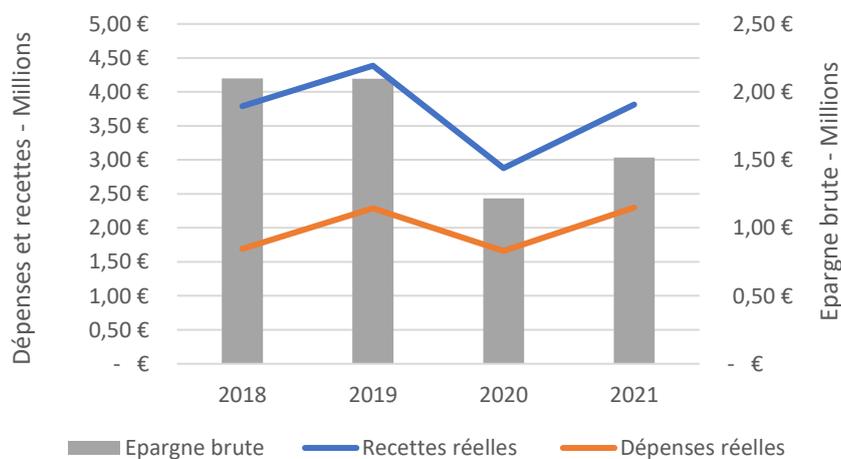
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	2 357 740,41 €	2 962 434,91 €
Solde d'exécution	604 694,50 €	
Report de l'exercice n-1		1 009 547,42 €
Résultat de clôture	1 614 241,92 €	
RAR à reporter en n+1	1 155 007,49 €	942 292,20 €
Solde des RAR	-212 715,29 €	
Besoin en financement ?	1 401 526,63 €	

2.1.4. Les marges d'épargnes

Evolution des niveaux d'épargne

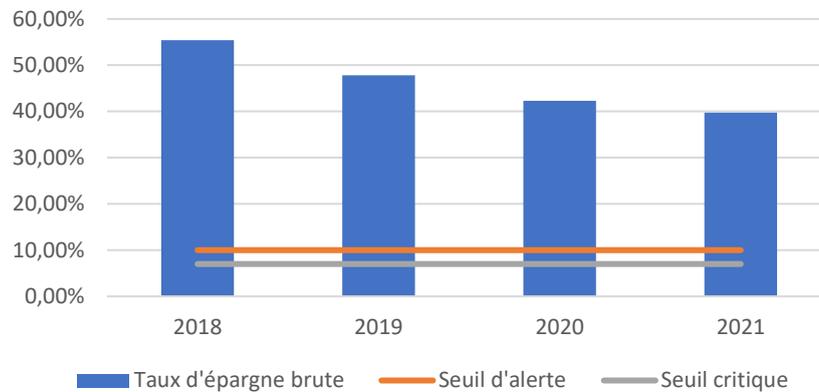
	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	3 791 298,88 €	4 385 977,10 €	2 878 810,72 €	3 815 776,24 €
Dépenses réelles	1 691 020,70 €	2 288 289,45 €	1 660 768,43 €	2 298 880,18 €
Epargne brute	2 100 278,18 €	2 097 687,65 €	1 218 042,29 €	1 516 896,06 €
Taux d'épargne brute	55,40%	47,83%	42,31%	39,75%
Amortissement du capital de la dette	344 959,25 €	352 071,54 €	253 736,53 €	256 928,00 €
Epargne nette	1 755 318,93 €	1 745 616,11 €	964 305,76 €	1 259 968,06 €
Encours de dette	1 776 520,11 €	1 450 113,30 €	1 056 952,32 €	803 215,78 €
Capacité de désendettement	0,85	0,69	0,87	0,53

Epargne brute et effet de ciseaux



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Taux d'épargne brut et seuil d'alerte



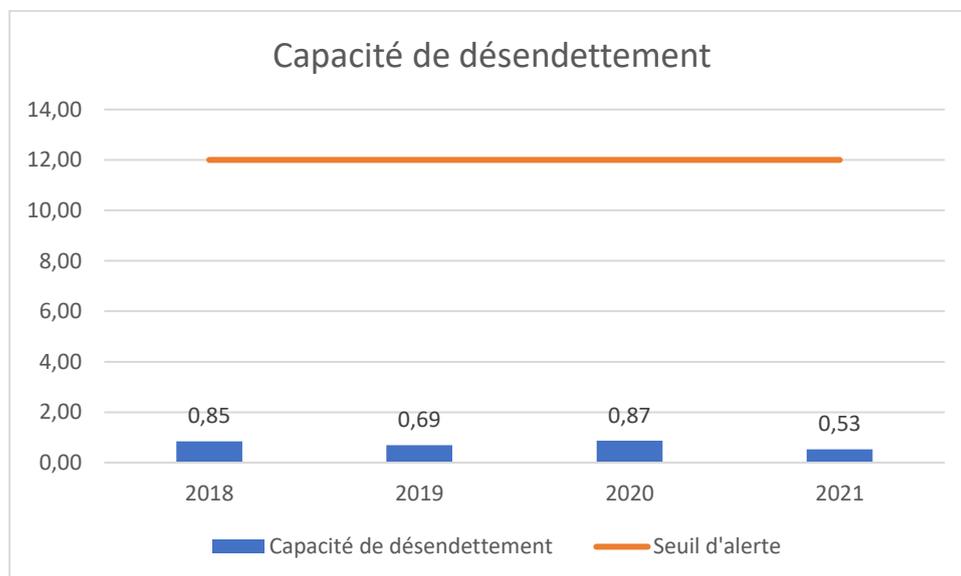
→ En synthèse, même si on constate une diminution de puis 2018 de l'épargne brute du budget DSP eau, cette dernière reste très importante et situation financière très saine permettant de financer de l'investissement.

2.1.5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget DSP eau s'élevait à 546 288 €, soit 2,22 €/abonnés.

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe.

Son taux moyen est de 4,27% avec une durée de vie moyenne de 2,3 ans. L'ensemble des emprunts du budget DSP eau potable de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.



→ En synthèse, la capacité de désendettement de la DSP eau très est satisfaisante (0,53 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 2,3 ans.

2.2. L'assainissement

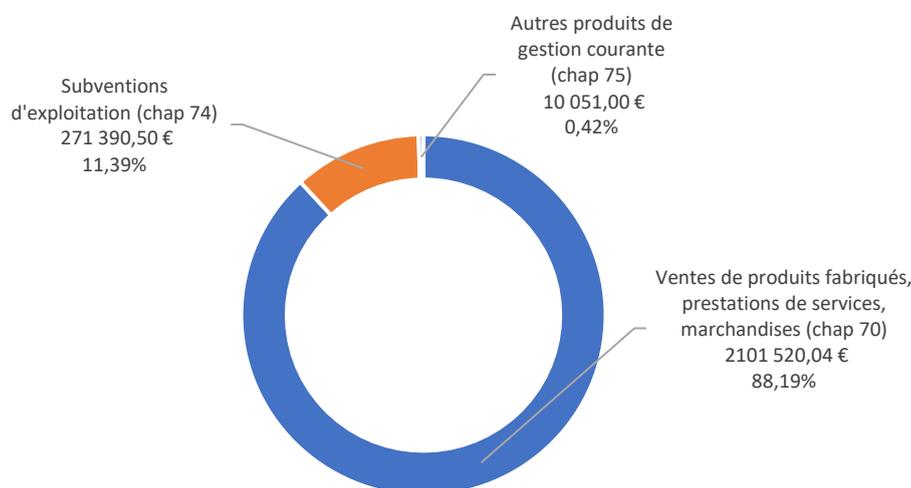
2.2.1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : vente d'eau aux abonnés – part assainissement, redevances des contrôles d'assainissement non collectif ;
- Les subventions d'exploitation : primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau ;
- Les autres produits de gestion courante :

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,3 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020 -2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	975 875,51 €	1 710 631,85 €	2 766 322,70 €	2 101 520,04 €	-24%
Subventions d'exploitation (chap 74)	268 871,98 €	159 882,62 €	237 922,19 €	271 390,50 €	14%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	- €	- €	39 864,49 €	10 051,00 €	-75%
Autres recettes d'exploitation	1 500,00 €	0,00 €	- €	477,22 €	
Total	1 246 247,49 €	1 870 514,47 €	3 044 109,38 €	2 383 438,76 €	-22%

→ En synthèse, on constate une diminution des recettes de 22% en 2021 par rapport à 2020.

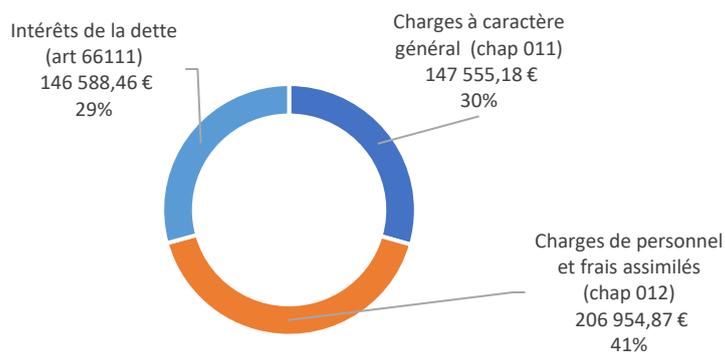
■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la DSP assainissement, notamment et principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives...), campagnes de contrôle des assainissements non collectifs... ;
- Le remboursement des intérêts de la dette.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 0,5 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022



	2018	2019	2020	2021	2020 -2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	226 393,91 €	330 965,25 €	690 881,07 €	147 555,18 €	-79%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	368 300,39 €	340 831,06 €	358 152,00 €	206 954,87 €	-42%
Intérêts de la dette (art 66111)	11 520,01 €	20 160,04 €	179 637,61 €	146 588,46 €	-18%
Autres dépenses de fonctionnement	8 782,04 €	- 160,63 €	50 513,78 €	- 5 967,12 €	-112%
Total	614 996,35 €	691 795,72 €	1 279 184,46 €	495 131,39 €	-61%

→ En synthèse, on constate une diminution des dépenses de 61 % en 2021 par rapport à 2020. Elle s'explique principalement par les derniers effets du passage en DSP en 2020 de l'ensemble des communes du littoral. Principalement, avant le passage en DSP des communes de Saint-Agnès, Gorbio et Castellar, le déversement de leurs eaux usées dans la STEP de Menton, était refacturé par le délégataire pour un montant d'environ 230 000 €. Cet écart est d'autant plus important que sur 2020, deux exercices ont été payés. De plus, la diminution en termes de personnel n'est pas effective mais le résultat d'un calcul faussé de la répartition entre budget principal et budgets annexes pour 2021.

2.2.2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...)
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 31 845,75 € et en représentent que des subventions.

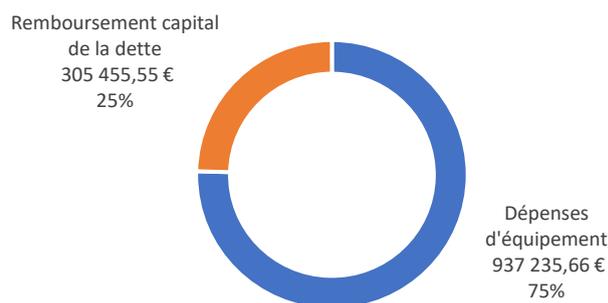
Sur les années antérieures, aucune recette n'ont été encaissées.

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 2,3M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020 -2021 %
Dépenses d'équipement	353 693,40 €	317 888,76 €	1 270 857,98 €	937 235,66 €	-26%
Remboursement capital de la dette	9 361,98 €	9 830,08 €	299 260,39 €	305 455,55 €	2%
Total	363 055,38 €	327 718,84 €	1 570 118,37 €	1 242 691,21 €	-21%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

EXTENSION RESEAU EU ROUTE DE LAGHET	377 505,14 €
RENOUV RESEAU EU CORNICHE ANDRE TARDIEU PHASE 2	138 704,74 €
REMISE EN ETAT RESEAU EU ROUTE DE CAP D'AIL	127 436,00 €
RENOUVELLEMENT RESEAU EU PIETRA SCRITA PHASE 2	123 922,11 €
ESCALIERS DE LA MONTEE DES ALPES	63 599,53 €
REMISE EN ETAT RESEAU EU VALLON DES BOSCHIS	43 200,00 €
HORS OPERATION	25 678,18 €
REMPLE.EU RUE ST CHARLES MENTON	15 955,00 €
REMISE EN ETAT EMISSAIRE EU CAP MARTIN	9 067,50 €
EU LES VIGNASSES LA TURBIE	7 892,46 €
EXTENS.RESEAU EU CHE DES COLLINES STE AGNES	4 275,00 €

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 diminuent de 21% par rapport à 2020. Cette diminution est le résultat d'un manque d'effectif au sein du service sur l'année 2021.

2.2.3. Résultats budgétaires prévisionnels 2021

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 615 131,39 €	2 383 438,76 €
Solde d'exécution	768 307,37 €	
Report de l'exercice n-1		1 404 894,31 €
Résultat de clôture	2 173 201,68 €	
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 242 691,21 €	1 151 845,75 €
Solde d'exécution	- 90 845,46 €	
Report de l'exercice n-1		983 285,12 €
Résultat de clôture	892 439,66 €	
RAR à reporter en n+1	572 313,26 €	
Solde des RAR	- 572 313,26 €	
Besoin en financement ?	320 126,40 €	

→ En synthèse, les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Le besoin de fonctionnement étant nul, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

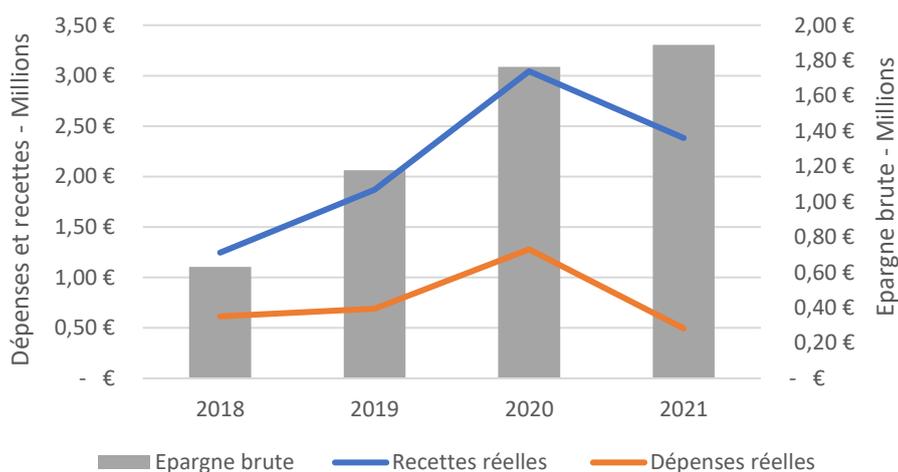
Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

2.2.4. Les marges d'épargnes

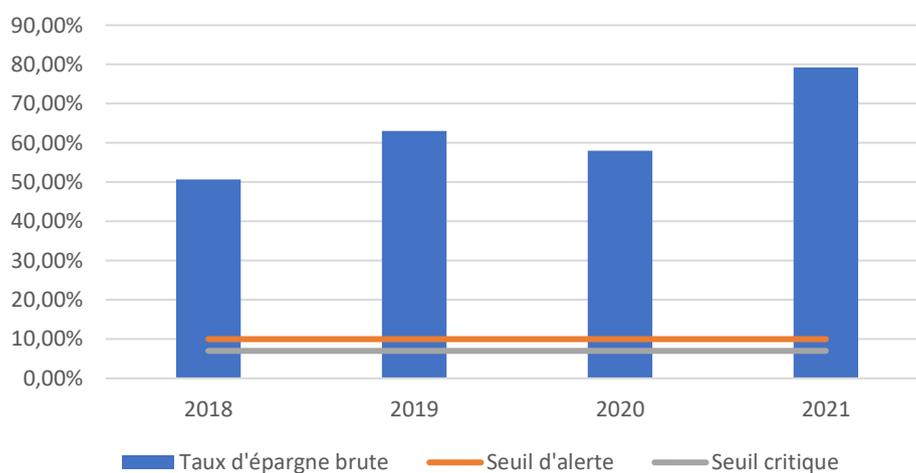
Evolution des niveaux d'épargne du budget DSP assainissement

	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	1 246 247,49 €	1 870 514,47 €	3 044 109,38 €	2 383 438,76 €
Dépenses réelles	614 996,35 €	691 795,72 €	1 279 184,46 €	495 131,39 €
Epargne brute	631 251,14 €	1 178 718,75 €	1 764 924,92 €	1 888 307,37 €
Taux d'épargne brute	50,65%	63,02%	57,98%	79,23%
Amortissement du capital de la dette	9 361,98 €	9 830,08 €	299 260,39 €	305 455,55 €
Epargne nette	621 889,16 €	1 168 888,67 €	1 465 664,53 €	1 582 851,82 €
Encours de dette	2 895 750,90 €	2 795 520,19 €	4 910 879,03 €	4 306 163,09 €
Capacité de désendettement	4,59	2,37	2,78	2,28

Epargne brute et effet de ciseaux



Taux d'épargne brute et seuil d'alerte



→ En synthèse, l'épargne brute 2021 du budget DSP assainissement augmente traduisant une situation financière très saine et permettant de financer de l'investissement.

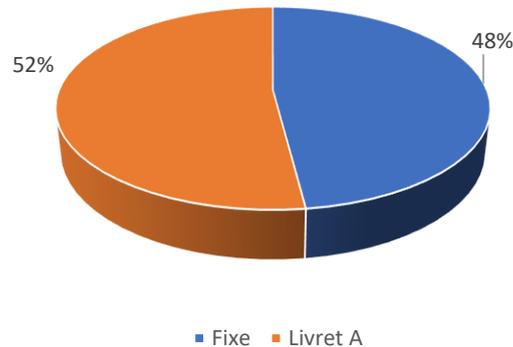
Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

2.2.5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget DSP assainissement s'élevait à 4 306 163 €, soit 218,89 €/abonnés.

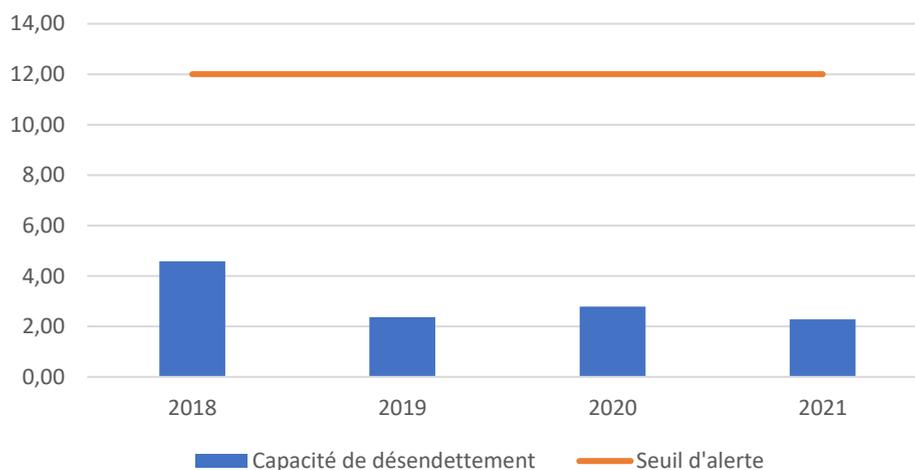
Le profil de la dette est composé de la manière suivante :

Répartition de la dette par type de risque



Son taux moyen est de 3,15% avec une durée de vie moyenne de 13,2 ans. L'ensemble des emprunts du budget DSP assainissement de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.

Capacité de désendettement



→ En synthèse, la capacité de désendettement de la DSP assainissement est très satisfaisante (2,28 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 13,2 ans.

2.3. Perspectives 2022

Que ce soit pour l'eau ou pour l'assainissement, les budgets DSP ne connaissent pas de difficultés particulières en section de fonctionnement et laisse apparaître une dynamique

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

d'amélioration de leurs épargnes. Les crédits 2022 devront donc s'inscrire dans cette continuité, l'enjeu principal étant de maintenir ces résultats afin de conserver un haut niveau d'investissement.

En effet, les ambitions de service supposent de pérenniser, voire d'accentuer la politique d'investissement soutenue pour équiper le territoire et répondre aux obligations réglementaires. Les budgets d'investissement devraient donc évoluer significativement en 2022 avec à la fois l'arrivée à maturité de plusieurs opérations déjà engagées et la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations plus ponctuelles mais structurantes pour le territoire.

Au niveau de la gestion de l'eau potable, un nouvel enjeu devra être traité en priorité. La prise en compte d'une nouvelle problématique qui est celle de la sécurisation de la ressource en eau provenant de la Roya (Italie) est inévitable. En effet, une partie des abonnés en eau potable du littoral sont desservis par l'eau de la Roya dont la production se trouve en Italie. Cependant, depuis le mois de novembre 2020, suite à la tempête Alex, le niveau des puits ne cesse de baisser, mettant en péril l'alimentation en eau potable de l'ensemble du bassin Mentonnais (Communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil, La Turbie, Castillon, Castellar, Sainte-Agnès ainsi que la Principauté de Monaco). Cette perte de ressource en eau nécessite la mise en œuvre de plusieurs leviers. Si des premières actions ont dû être réalisées en urgence, d'autres doivent encore être déployées afin d'assurer une continuité dans la production et la fourniture en eau potable. Ces dernières se traduiraient à la fois par des études, des travaux sur le territoire français (notamment recherche de ressources et réalisation de nouveaux forages) et des travaux en Italie (réalisation de nouveaux forages).

A côté de ce nouvel enjeu, les principales opérations recensées à ce jour sont les suivantes :

RENOUV RESEAU AV J.JAURES RCM	1 600 000,00 €
QUOTE PART CARF TRAVAUX REA 2020	1 405 195,00 €
SECURISATION DESSERTE AEP VILLAGE CASTILLON	428 068,75 €
REQUALIFICATION COEUR DE VILLE LA TURBIE	350 000,00 €
DEVIEMENT RESEAU BRETELLE VISTA PALACE BEAUSOLEIL	230 000,00 €
RENOUVELLEMENT CANALISATION ADDUCTION SOURCE MENAUD CASTELLAR	230 000,00 €
SECURISATION OUVRAGES AEP	180 000,00 €
RENOV RESEAUX QU. LES VIGNASSES LA TURBIE	175 395,50 €
ALPIMED CLIMA BASSIN ROYA	143 080,00 €
TEST DE RECONNAISSANCE FORAGE SITE J LA TURBIE	120 000,00 €
EXTENSION AEP ROUTE DE MENTON GORBIO	100 030,20 €
STATION DE POMPAGE ET MICROTURBINAGE RCM	100 000,00 €
EXTENSION AEP AVE DE LA GARE (PEM) MENTON	100 000,00 €
DEVOIEMENT FEEDER MC VALLON DE GORBIO	96 750,00 €
RENOUVELLEMENT AEP CHEMIN DE LA PINEDE LA TURBIE	95 000,00 €
MISE A NIVEAU PROTECTION CATHODIQUE (MULTICOMMUNE)	72 000,00 €
DEVOIEMENT ROUTE DES CABROLLES 100 ML DN100	70 000,00 €
HYDROGEOLOGIQUE BASSIN SOTTO BAOU CH DES REVOIRS LA TURBIE	67 555,00 €
INSTALLATION DE 5 STAB AVAL	65 346,20 €
MICRO TURBINAGE RESERVOIR ST MICHEL MENTON	64 248,00 €
SECURISATION RESERVOIR VIRARON STE AGNES	56 478,40 €
CREATION BORNES MONETIQUES LITTORAL	50 000,00 €
PLACE DE L'EGLISE CASTILLON	50 000,00 €
FORAGE RECONNAISSANCE GARAVAN MENTON	50 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

EXTENSION ROUTE DE BEAUSOLEIL	50 000,00 €
RENOUVELLEMENT AEP RUE DE LA CONCEPTION MENTON	50 000,00 €
PROCEDURE DE REGULARISATION RESSOURCES EN EAU CARF	49 000,00 €
TRAVAUX DE SECURISATION RESERVOIR SERRE	35 162,69 €
REALISATION D'UN FORAGE ROUTE DE LA CONDAFINE	30 000,00 €
SECURISATION FEEDER MC - GRANGES ST PAUL	22 370,25 €

➤ Ainsi, le volume global des dépenses d'équipement se situera autour de 7,3 M€ pour 2022.

Au niveau de la gestion des eaux usées, les principales opérations recensées à ce jour sont les suivantes :

REPL.EU RUE ST CHARLES MENTON	337 800,00 €
REFECTION BETON TOURS DESODORISATION STEP MENTON	230 000,00 €
RENOUVELLEMENT RESEAU EU J JAURES/L LAURENS - RCM	200 000,00 €
EU LES VIGNASSES LA TURBIE	188 663,96 €
EXTENSION RESEAU EU ROUTE DE LAGHET	159 581,65 €
RENOUVELLEMENT RESEAU EU PIETTA SCRITTA PHASE 3 - MENTON	150 000,00 €
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET MISE EN SECURITE DES OUVRAGES ASSAINISSEMENT EU	120 000,00 €
EXTENS.RESEAU EU CHE DES COLLINES STE AGNES	101 116,20 €
REMISE EN ETAT EMISSAIRE EU CAP MARTIN	72 117,50 €
RENOUVELLEMENT RESEAU EU GUYNEMER - BEAUSOLEIL	70 000,00 €
REFECTION BETON TOURS DESODORISATION STEP MENTON	62 650,00 €
PR CAP MARTIN VENTILATION ET ETANCHEITE RCM	50 379,00 €
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT LITTORAL	40 000,00 €
REMISE EN ETAT RESEAU EU RUE GUYAU - MENTON	40 000,00 €
MISE EN SEPARATIF RESEAU EU - RUE CONCEPTION - MENTON	30 000,00 €
CHEMISAGE RESEAU AV DE VILAINE BEAUSOLEIL	25 000,00 €
REFECT.EU PEGLION VAL GORBIO MENTON	20 000,00 €

➤ Ainsi, le volume global des dépenses d'équipement se situera autour de 2 M€ pour 2022.

En contrepartie, ces investissements seront financés par des subventions, l'excédent reporté et l'excédent de fonctionnement si nécessaire. De plus, au niveau de l'eau potable des remboursements aux travaux effectués par la CARF pour des ouvrages utilisés par d'autres entités publiques s'ajouteront aux sources de financement.

3. La régie eau et assainissement

La gestion en régie des compétences de l'eau potable et de l'assainissement (eaux usées) couvre les communes de Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel et Tende.

La gestion des compétences liées à l'eau et l'assainissement a été bouleversé par le contexte local résultant de la tempête Alex. La situation de l'année 2021 et les perspectives pour l'année 2022 sont impactées fortement.

3.1. L'eau potable

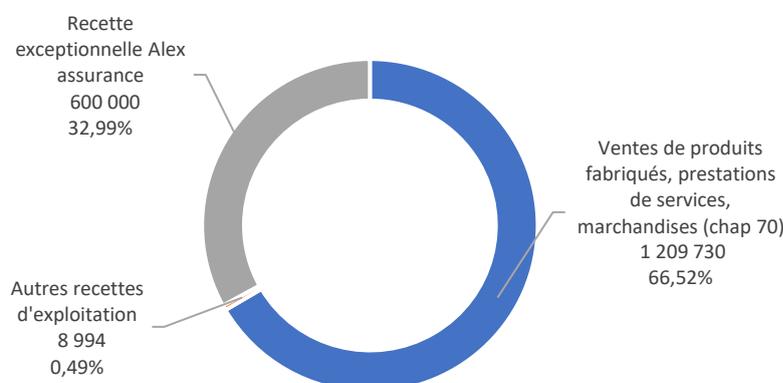
3.1.1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : vente d'eau aux abonnés, travaux effectués en régie
- Les autres recettes d'exploitation : avoirs et annulation de mandats
- Les recettes exceptionnelles : indemnité d'assurance pour la tempête Alex

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	1 138 575,64 €	1 061 473,38 €	1 124 893,10 €	1 209 730,34 €	8%
Subventions d'exploitation (chap 74)	343 157,37 €	- €	- €	- €	
Autres recettes d'exploitation	0,00 €	75,10 €	3 117,65 €	8 993,83 €	188%
Recette exceptionnelle Alex assurance	- €	- €	- €	600 000,00 €	
Total	1 481 733,01 €	1 061 548,48 €	1 128 010,75 €	1 818 724,17 €	61%

→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes de 61% en 2021 par rapport à 2020. Elle est liée principalement au versement exceptionnel d'indemnités d'assurance pour la tempête Alex. Sinon, les recettes restent stables.

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Au niveau des dépenses, on retrouve principalement :

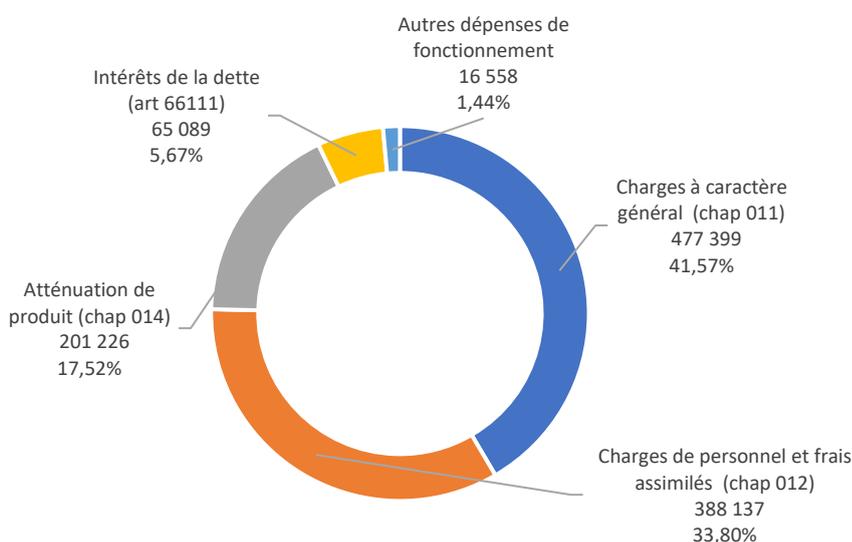
- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges courantes administratives (locations, frais de

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives, réparation et entretien des véhicules...), prestations de services (location d'engins, maintenances...) et l'achat de petites fournitures et matériels pour le travail en régie, taxe de prélèvement de la ressource en eau ...

- Les intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : reversement à l'agence de l'eau de la taxe pour pollution d'origine domestique ;
- Les autres charges de gestion courante : titres annulés sur exercice antérieurs...

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 1,1 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	621 090,70 €	724 355,91 €	426 009,66 €	477 399,15 €	12%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	215 020,55 €	453 160,20 €	462 200,00 €	388 136,62 €	-16%
Atténuation de produit (chap 014)	- €	- €	228 608,00 €	201 225,60 €	-12%
Intérêts de la dette (art 66111)	58 229,54 €	56 420,25 €	81 368,04 €	65 089,46 €	-20%
Autres dépenses de fonctionnement	16 686,31 €	16 240,95 €	- 724,98 €	16 557,71 €	2384%
Total	911 027,10 €	1 250 177,31 €	1 197 460,72 €	1 148 408,54 €	-4%

→ En synthèse, on constate une diminution des dépenses de 4 % en 2021 par rapport à 2020. Elle s'explique principalement par une diminution des intérêts de la dette et les charges de personnels. Cependant, la diminution en termes de personnel n'est pas effective mais le résultat d'un calcul faussé de la répartition entre budget principal et budgets annexes pour 2021.

3.1.2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...) ;
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 776 416 € et ne représentent que des subventions liées à la tempête Alex.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

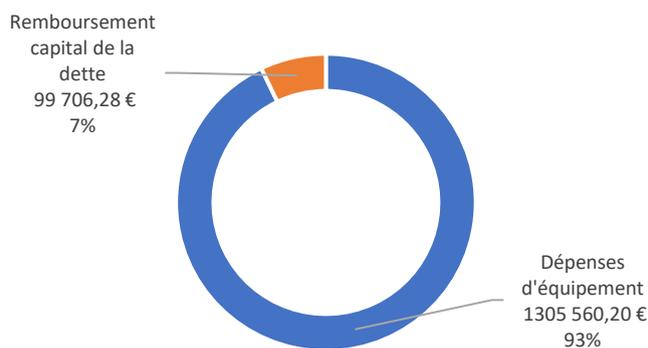
	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Emprunts	- €	1 400 000,00 €	- €		
Subventions	68 000,00 €	- €	224 750,00 €	776 415,70 €	245%
Total	68 000,00 €	1 400 000,00 €	224 750,00 €	776 415,70 €	245%

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1,4M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	68 335,53 €	1 252 585,11 €	721 755,18 €	1 305 560,20 €	81%
Remboursement capital de la dette	109 495,78 €	112 584,41 €	137 453,87 €	99 706,28 €	-27%
Total	177 831,31 €	1 365 169,52 €	859 209,05 €	1 405 266,48 €	64%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

SINISTRE TEMPETE ALEX	1 240 740,90 €
SECURISATION DES SOURCES	23 737,40 €
HORS OPERATION	22 948,67 €
SECURISATION DES RESERVOIRS	14 502,00 €
AMELIORATION DE RESEAU	3 631,22 €

➔ *En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 augmentent de 64% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée aux travaux nécessaires suite à la tempête Alex.*

3.1.3. Résultats budgétaires prévisionnels 2021

Exploitation	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 358 408,54 €	1 808 082,79 €
Solde d'exécution	449 674,25 €	
Report de l'exercice n-1	132 839,89 €	
Résultat de clôture	316 834,36 €	

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 439 391,93 €	986 415,70 €
Solde d'exécution	- 452 976,23 €	
Report de l'exercice n-1		474 831,41 €
Résultat de clôture	21 855,18 €	
RAR à reporter en n+1	1 221 178,45 €	
Solde des RAR	- 1 221 178,45 €	
Besoin en financement ?	- 1 199 323,27 €	

→ En synthèse, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire. En revanche, la section d'investissement est déficitaire.

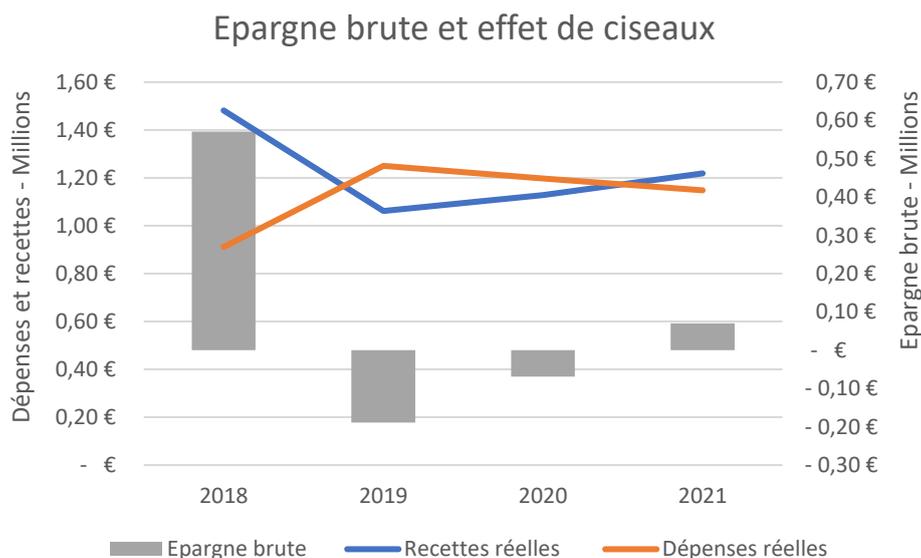
Dans ce cas, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement devra couvrir en priorité le déficit d'investissement (besoin de financement).

3.1.4. Les marges d'épargne

Evolution des niveaux d'épargne

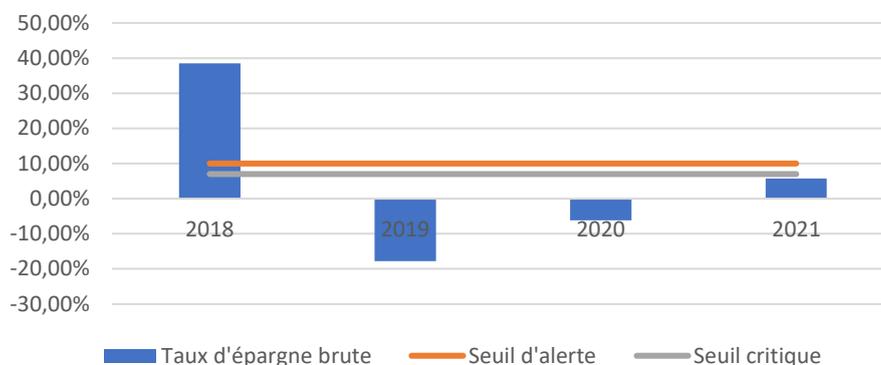
	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	1 481 733,01 €	1 061 548,48 €	1 128 010,75 €	1 218 724,17 €
Dépenses réelles	911 027,10 €	1 250 177,31 €	1 197 460,72 €	1 148 408,54 €
Epargne brute	570 705,91 €	- 188 628,83 €	- 69 449,97 €	70 315,63 €
Taux d'épargne brute	38,52%	-17,77%	-6,16%	5,77%
Amortissement du capital de la dette	109 495,78 €	112 584,41 €	137 453,87 €	99 706,28 €
Epargne nette	461 210,13 €	- 301 213,24 €	- 206 903,84 €	- 29 390,65 €
Encours de dette	1 812 427,23 €	1 702 931,45 €	2 990 347,02 €	2 850 908,03 €
Capacité de désendettement	3,18	-9,03	-43,06	40,54

n.b. Les indemnités d'assurance de la tempête Alex ont été enlevées des recettes 2021.



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Taux d'épargne brut et seuil d'alerte



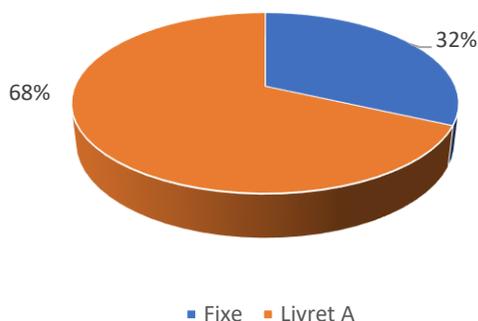
→ En synthèse, la situation du budget régie est très alarmante. L'épargne brute est très faible et le taux d'épargne brute en-dessous du seuil d'alerte des 7%. Elle ne permet pas de financer la dette et encore moins de l'investissement. Ce résultat n'est pas nouveau et perdure depuis plusieurs années. Il est urgent de mobiliser des leviers d'actions.

3.1.5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget régie eau s'élevait à 2 749 231 €, soit 355,38 €/abonnés.

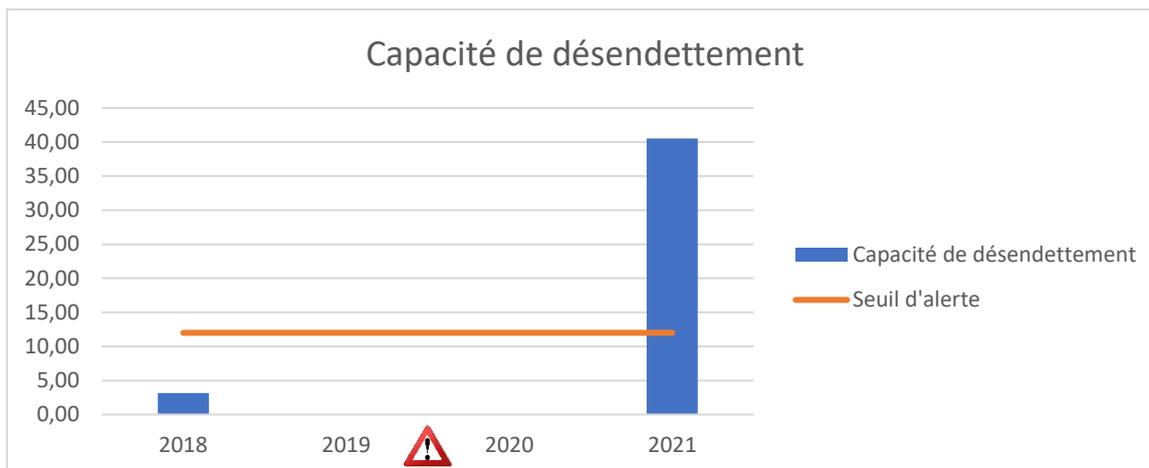
Le profil de la dette est composé de la manière suivante :

Répartition de la dette par type de risque



Son taux moyen est de 2,30% avec une durée de vie moyenne de 13,2 ans. L'ensemble des emprunts du budget régie eau de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.

Accusé de réception en préfecture
 006-240600551-20220314-32-2022-CC
 Date de télétransmission : 29/03/2022
 Date de réception préfecture : 29/03/2022



La capacité de désendettement étant basée sur l'épargne brute, une épargne brute négative entraîne une absence de capacité de désendettement.

→ En synthèse, la capacité de désendettement du budget eau est inquiétante (40,57 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 13,2 ans. Cela veut dire qu'il faudrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel on n'a toujours pas fini de rembourser notre dette. La solvabilité financière de la régie eau est engagée.

3.2. L'assainissement

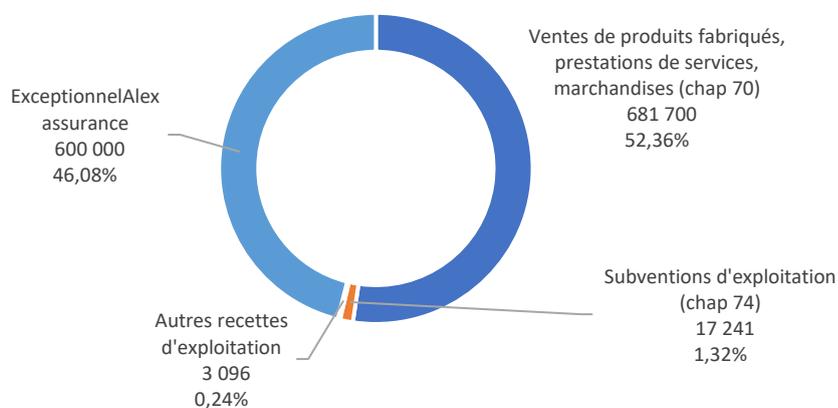
3.2.1. Le fonctionnement

■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : vente d'eau aux abonnés-partie assainissement, travaux effectués en régie, contrôle des assainissements non collectifs, ...
- Les subventions d'exploitations : primes pour la performance épuratoire ;
- Les autres recettes d'exploitation : avoirs et annulation de mandats ;
- Les recettes exceptionnelles : indemnité d'assurance pour la tempête Alex

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	2 332 594,58 €	1 957 254,00 €	685 690,59 €	681 699,88 €	-1%
Subventions d'exploitation (chap 74)	124 621,25 €	105 544,04 €	12 906,36 €	17 241,09 €	34%
Autres recettes d'exploitation	- €	54 023,82 €	974,00 €	3 096,10 €	218%
Exceptionnel Alex assurance	- €	- €	500 000,00 €	600 000,00 €	
Total	2 457 215,83 €	2 116 821,86 €	699 570,95 €	1 302 037,07 €	86%

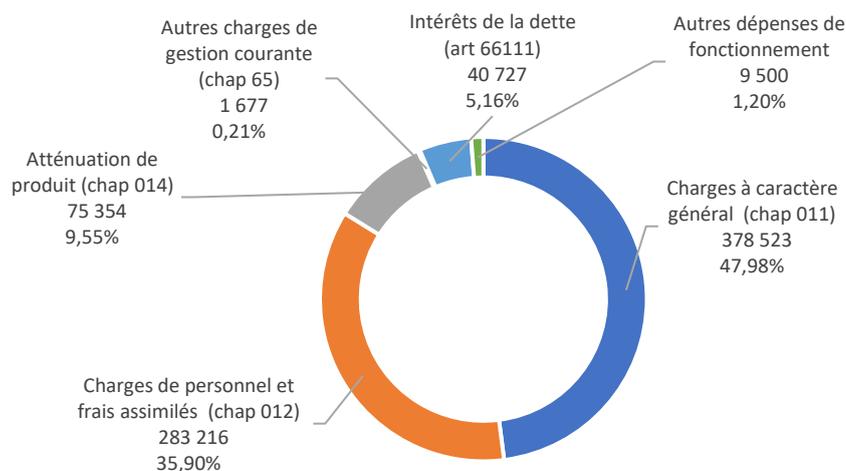
→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes de 86% en 2021 par rapport à 2020. Elle est liée principalement au versement exceptionnel d'indemnités d'assurance pour la tempête Alex. Sinon, les recettes restent stables.

■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Au niveau des dépenses, on retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives, réparation et entretien des véhicules...), prestations de services (location d'engins, maintenances...), achat de petites fournitures et matériels pour le travail en régie, prestation de service pour les contrôles d'assainissement non collectif...
- Les intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : reversement à l'agence de l'eau de la taxe pour modernisation des réseaux ;
- Les autres charges de gestion courante : titres annulés sur exercice antérieurs...

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 0,79 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges à caractère général (chap 011)	861 450,94 €	717 228,55 €	491 739,62 €	378 522,67 €	-23%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	389 120,03 €	493 512,17 €	269 000,00 €	283 215,87 €	5%
Atténuation de produit (chap 014)	- €	- €	95 363,00 €	75 354,00 €	-21%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	- €	- €	- €	1 676,58 €	
Intérêts de la dette (art 66111)	177 665,13 €	169 994,91 €	42 651,07 €	40 727,29 €	-5%
Autres dépenses de fonctionnement	90 667,08 €	5 446,96 €	- 43 238,15 €	9 499,81 €	-122%
Total	1 518 903,18 €	1 386 182,59 €	855 515,54 €	788 996,22 €	-8%

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

→ En synthèse, on constate une diminution des dépenses de 8 % en 2021 par rapport à 2020. Elle s'explique par une diminution des intérêts de la dette et des charges à caractère générale.

3.2.2. L'investissement

■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...);
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 776 416 € et ne représentent que des subventions liées à la tempête Alex.

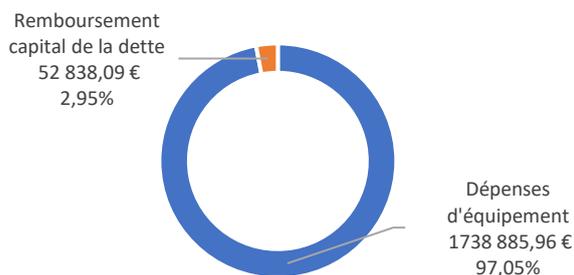
	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Emprunts	15 891,59 €	2 350 000,00 €	- €	- €	
Subventions	242 020,90 €	4 196,56 €	1 275 250,00 €	659 138,50 €	-48%
Total des recettes réelles d'investissement	257 912,49 €	2 354 196,56 €	1 275 250,00 €	659 138,50 €	-48%

■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles;
- Les immobilisations en cours;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1,8M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Dépenses d'équipement	546 195,22 €	1 585 572,85 €	253 893,98 €	1 738 885,96 €	585%
Remboursement capital de la dette	177 139,84 €	297 291,47 €	51 391,31 €	52 838,09 €	3%
Total des dépenses réelles d'investissement	723 335,06 €	1 882 864,32 €	305 285,29 €	1 791 724,05 €	487%

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

SINISTRE TEMPETE ALEX	1 625 814,08 €
EXTENSION IMPASSE MOULIN	32 634,85 €
REMISE EN ETAT STEP SOSPEL	32 151,00 €
HORS OPERATION	26 682,40 €
REMISE EN ETAT PR SOSPEL	11 428,00 €
REFECTION STEP MORIGNOLE	6 500,00 €
REMISE EN ETAT COLLECTEUR EU ENTREE STEP	3 675,63 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 augmentent de 487% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée aux travaux nécessaires suite à la tempête Alex.

3.2.3. Résultats budgétaires prévisionnelles 2021

Exploitation	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 588 996,22 €	1 385 234,69 €
Solde d'exécution	- 203 761,53 €	
Report de l'exercice n-1		546 419,89 €
Résultat de clôture	342 658,36 €	

→ En synthèse, les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Le besoin de fonctionnement étant nul, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

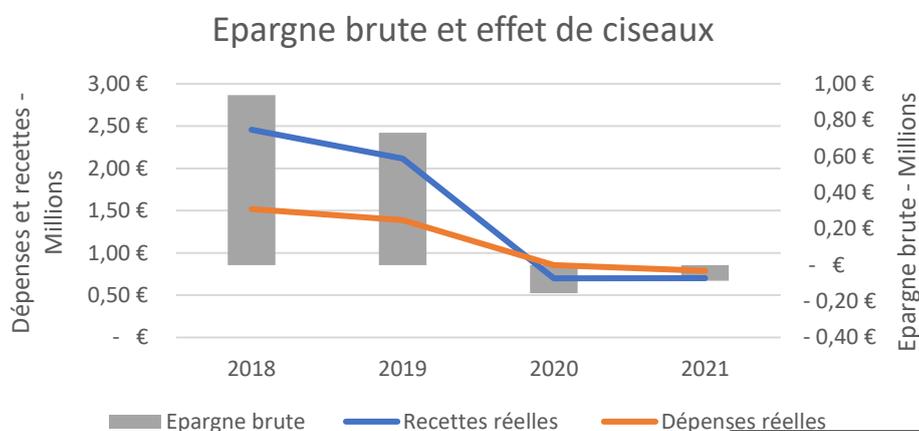
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 893 153,05 €	1 459 138,50 €
Solde d'exécution	- 434 014,55 €	
Report de l'exercice n-1		3 164 861,84 €
Résultat de clôture	2 730 847,29	
RAR à reporter en n+1	2 205 341,34 €	
Solde des RAR	- 2 205 341,34 €	
Besoin en financement ?	868 164,31 €	

3.2.4. Les marges d'épargnes

Evolution des niveaux d'épargne

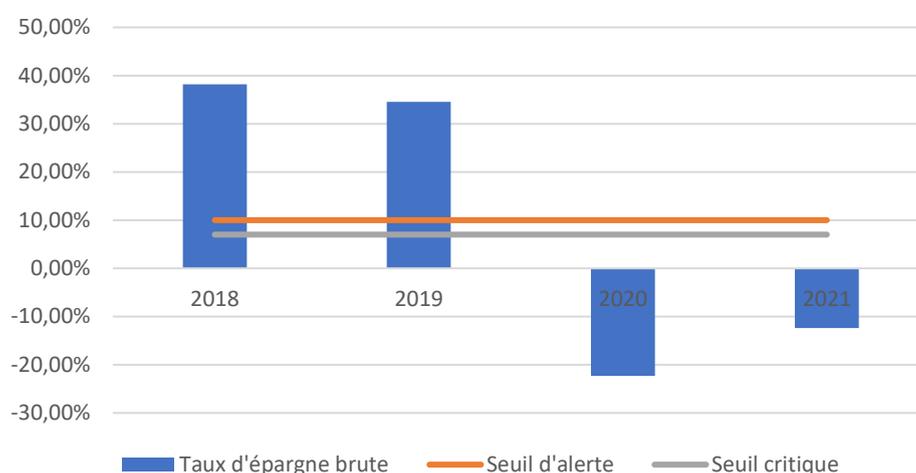
	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles	2 457 215,83 €	2 116 821,86 €	699 570,95 €	702 037,07 €
Dépenses réelles	1 518 903,18 €	1 386 182,59 €	855 515,54 €	788 996,22 €
Epargne brute	938 312,65 €	730 639,27 €	- 155 944,59 €	- 86 959,15 €
Taux d'épargne brute	38,19%	34,52%	-22,29%	-12,39%
Amortissement du capital de la dette	177 139,84 €	297 291,47 €	51 391,31 €	52 838,09 €
Epargne nette	761 172,81 €	433 347,80 €	- 207 335,90 €	- 139 797,24 €
Encours de dette	1 281 958,59 €	1 225 906,31 €	1 153 425,92 €	1 102 034,61 €
Capacité de désendettement	1,37	1,68	-7,40	-12,67

n.b. Les indemnités d'assurance de la tempête Alex ont été enlevées des recettes 2020 et 2021.



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Taux d'épargne brute et seuils d'alerte



➔ En synthèse, comme pour la régie eau, la situation du budget régie est très alarmante. L'épargne brute et le taux d'épargne brute sont négatifs. La dette ni aucun investissement ne peuvent être financés. Ce résultat n'est pas nouveau, il a commencé en 2020 suite au passage en DSP de grosses communes du littoral qui avaient des recettes importantes. Il est urgent de mobiliser des leviers d'actions.

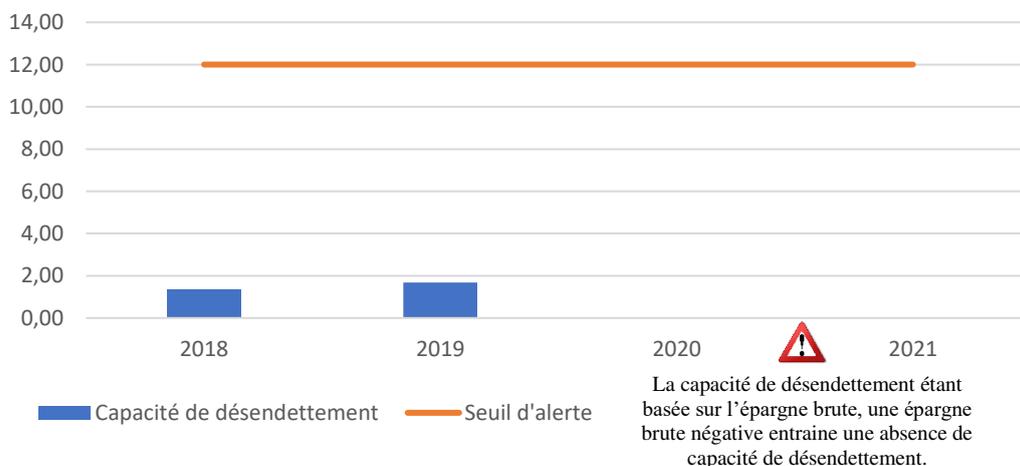
3.2.5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget régie assainissement s'élevait à 1 032 500 €, soit 156,53 €/abonnés.

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe.

Son taux moyen est de 3,73% avec une durée de vie moyenne de 9 ans. L'ensemble des emprunts du budget régie assainissement de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.

Capacité de désendettement



Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

→ En synthèse, tout comme la régie eau, la capacité de désendettement du budget régie assainissement est inexistante. La solvabilité financière de la régie assainissement est engagée.

3.3. Perspectives 2022

Que ce soit sur l'eau et sur l'assainissement, la situation des budgets régie est alarmante et appelle à une réaction rapide et sans communes mesures.

Cette amélioration peut soit être recherchée par la diminution des dépenses de fonctionnement, ce qui parait très compliqué au regard de la rationalisation dont elles ont déjà fait l'objet, soit par la recherche de ressources. C'est ce second levier qui doit être actionné. Ce dernier peut être travailler sous deux axes :

- Les tarifs : harmonisation et augmentation ;
- L'optimisation des bases : assujettissement au paiement de l'eau des entités publiques, travail sur les usagers privés (nécessité d'effectuer un travail de terrain notamment pour recenser les branchements sauvages, améliorer la gestion des départs et changement d'abonnées, optimiser la gestion des compteurs à 0...).

Afin de produire des effets sur 2022, des solutions doivent être envisagées et actées très rapidement.

C'est dans cette seul optique que devront être réfléchies les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022.

En ce qui concerne l'investissement, les crédits de dépenses de l'exercice 2022 seront en priorité affectés à la tempête Alex.

Pour l'eau potable, environ 8 M€ de besoins en dépenses d'investissement ont été identifiés à ce jour.

SINISTRE TEMPETE ALEX ACTIONS D'URGENCE AEP	5 905 275,91 €
CREATION ET RENOUELEMENT COMPTEURS	369 602,50 €
ACHAT VEHICULES ET ENGIN	200 000,00 €
FILTRATION EAU BRUTE MOULINET	200 000,00 €
RENOUELEMENT PEHD D63 SOURCE DES JONCS	174 370,00 €
ACHAT ET POSE DE BOITERS D'ACQUISITION DE DONNEES	141 915,00 €
HORS OPERATION	104 075,13 €
RENOUELEMENT DE CONDUITES	99 817,31 €
AMELIORATION TRAITEMENT DE L'EAU	78 419,00 €
SCHEMA DIRECTEUR AEP SUR TERRITOIRE REGIE	50 000,00 €
RENOUELEMENT RESEAUX RUE ALBERTI BERNARDIN	50 000,00 €
RENOUELEMENT VANNES DE SECTEUR	49 476,75 €
RENOUEVELLMENT RESEAUX PLACE BIANCHERI	40 000,00 €
SECURISATION DES SOURCES	220 439,20 €
SECURISATION DES RESERVOIRS	114 943,92 €

Pour les eaux usées, environ 7,4 M€ de besoins en dépenses d'investissement ont été identifiés à ce jour.

SINISTRE TEMPETE ALEX ACTIONS D'URGENCE EU	6 574 277,73 €
RACCORDEMENT EU LA BRIGUE A STEP DE TENDE	283 412,00 €
REMISE EN ETAT COLLECTEUR EU ENTREE STEP	84 772,00 €
REMPACEMENT BIODISQUES MOULINET	74 416,81 €

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

HORS OPERATION	73 249,65 €
REFECTION COLLECTEUR VERDUN	61 772,00 €
REFECTION STEP MORIGNOLE	52 088,00 €
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX RUE ALBERTI BERNARDIN	50 000,00 €
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX PLACE BIANCHERI	50 000,00 €
SCHEMA DIRECTEUR EAUX USEES	35 000,00 €
REMISE EN ETAT STEP SOSPEL	34 418,80 €
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX PLACES TENDE	20 000,00 €
EXTENSION IMPASSE MOULIN	16 253,15 €

Au vu de la situation des budgets, des priorités devront être définies.

En contrepartie, une partie de ces investissements seront financés par des subventions. En ce qui concerne les travaux liés à la tempête, le taux de subventionnement est estimé à ce jour à 84,16% pour l'assainissement et 88,45% pour l'eau sachant qu'un travail mené pour optimiser ces taux. Pour les autres projets, des financements sont également recherchés.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

IV. Les dépenses de personnel

L'ensemble des personnels employés par des collectivités territoriales ou des établissements publics administratifs locaux est défini sous le terme d'agent de droit public. Ce terme inclut aussi bien les titulaires fonctionnaires ou stagiaires que les agents contractuels, tous étant assujettis à un statut de droit public.

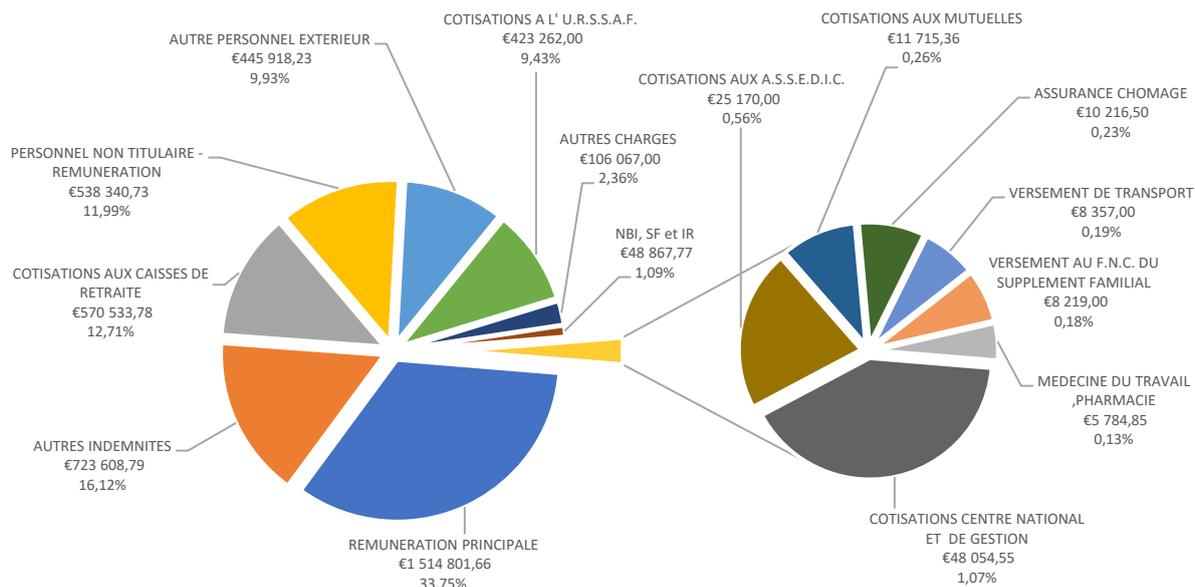
Le principe est le recrutement des fonctionnaires territoriaux titulaires mais de manière dérogatoire et encadrée les employeurs publics peuvent également recruter des agents contractuels. Il s'agit en principe d'un remplacement, d'un poste vacant en attente du recrutement d'un titulaire, d'un besoin temporaire dû à un accroissement d'activité ou saisonnier d'activité. **Il n'y a pas de recrutement d'agent contractuel si le recrutement d'un titulaire est possible.** Ainsi, les agents contractuels ne bénéficient pas d'une position statutaire. Leur rémunération est soumise à des charges sociales différentes de celles des agents titulaires. Ils ne bénéficient également pas du même régime de retraite. Ils ne sont enfin pas assujettis aux obligations de formation statutaire. Les agents contractuels disposent cependant des mêmes conditions de travail que les fonctionnaires. Ils bénéficient du même temps de travail et leurs droits et obligations sont assez identiques. Les agents contractuels peuvent même bénéficier des mêmes éléments de rémunération, excepté la NBI.

1. La masse salariale

Le chapitre 012 des dépenses de fonctionnement des différents budgets permet de retracer l'ensemble des dépenses composant la masse salariale. Cette dernière est constituée des éléments suivants :

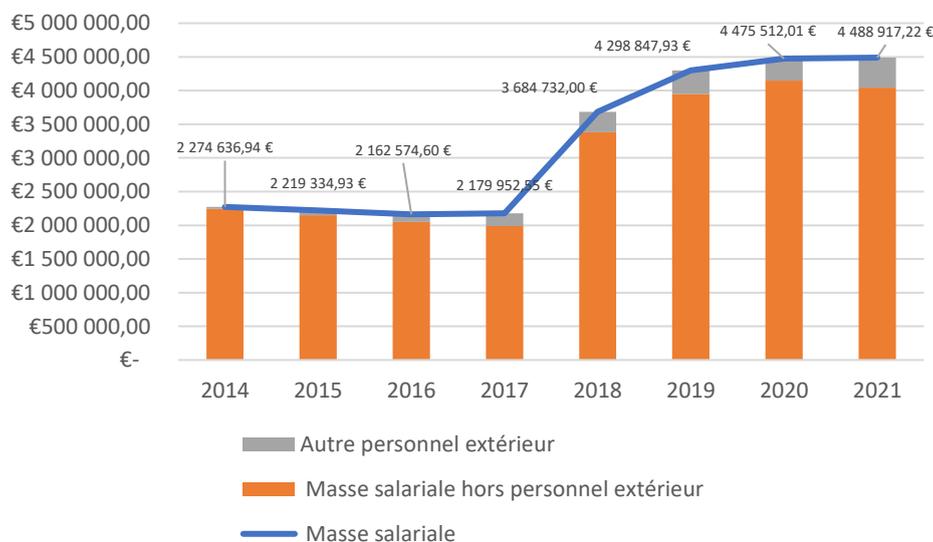
- Les rémunérations principales : titulaires et contractuels
- Les cotisations : URSSAF, caisses de retraite, ASSEDIC, CNFPT, mutuelle ...
- NBI, Supplément familial et indemnité de résidence ;
- Les autres indemnités : régime indemnitaire, RAFF, IRCANTEC, prélèvement à la source...
- Versement transport ;
- Versement au FNC du supplément familial ;
- Le personnel extérieur : remboursement des agents mis à disposition par les communes auprès de la CARF pour les certaines compétences (ADS, Eau et assainissement, encadrement transport scolaire, mutualisation commune de Menton RH et SI), dans le cadre de la tempête Alex (coordinateur logistique, ordures ménagères, ramassage scolaire) et dans le cadre du centre de vaccination (agent de sécurité);
- Assurance chômage ;
- Médecine du travail ;
- Autres charges : participation aux tickets restaurant.

Pour l'exercice 2021, les dépenses s'élèvent à 4,5 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



En 2021, la masse salariale représente environ 6,37% des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus.

Ainsi, l'évolution de la masse salariale est la suivante :



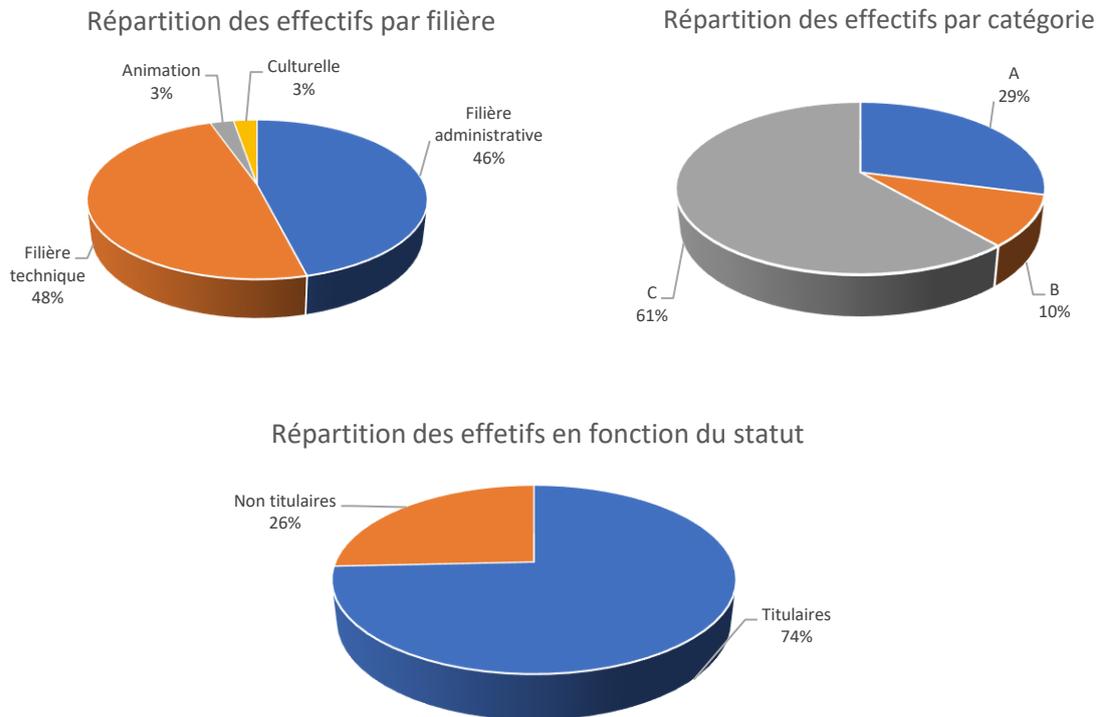
La masse salariale de la CARF a évolué depuis plusieurs années. On observe une augmentation importante entre 2017 et 2018, elle est liée principalement au transfert de compétence Eau et Assainissement. Entre 2020 et 2021 on constate que les dépenses se sont stabilisées.

2. Structure et évolution des effectifs

Au 31 décembre 2021, sur l'ensemble des budgets, les effectifs de la CARF s'établissaient à 74,93 équivalents temps-plein annuels travaillés. Plusieurs agents ne travaillant pas à temps plein bénéficient d'un temps partiel choisi.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

La structure des effectifs est la suivante :



La répartition des effectifs en fonction du statut des personnels montre une part majoritaire de personnes titulaires de la Fonction Publique, atteignant un taux de 74 %.

	Nombre ETPT		Répartition	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Catégorie A	14,85	7	68%	32%
Catégorie B	6	1,17	84%	16%
Catégorie C	34,81	11,1	76%	24%
TOTAL	55,66	19,27	74%	26%

3. Temps de travail

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d’accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail (1607h) et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées (durée hebdomadaire maximale de 48h, durée maximale quotidienne de 10h, amplitude maximale de la journée de travail de 12h...).

Ainsi au sein de la CARF, un premier travail a été mené en 2021 et a donné lieu à la mise en place de nouvelles règles applicables aux agents. Ainsi, il a été décidé :

- Durée annuelle de temps de travail : l’ensemble des agents sont placés sous le régime des 35h. Ainsi, sauf exception, les agents ne bénéficient pas de protocole de réduction de temps de travail (RTT). L’exception à ce principe concerne les agents de la Régie de l’Eau et l’Assainissement qui bénéficient de RTT depuis le 1er janvier 2021 sur un temps de travail 37,5h hebdomadaires ;
- Pause méridienne : elle est fixée à 45 minutes pour l’ensemble des agents ;

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20220314-32-2022-CC
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

- Horaires variables : ce mode de fonctionnement a été mis en place pendant l'année avec un dispositif de crédit/débit et la définition de plages fixes et mobiles. Il s'est accompagné du déploiement d'un dispositif de pointage.

4. La politique sociale

La CARF adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cet organisme est gestionnaire de l'action sociale des collectivités territoriales et permet aux personnels territoriaux de bénéficier d'allocations, de prêts, de bons d'achats, de tarifs préférentiels, de participation à l'achat de chèques vacances ...

5. Perspectives 2022

Au titre du budget 2022, l'évolution de la masse salariale devra faire l'objet d'une analyse toute particulière traduite dans le cadre des arbitrages budgétaires.

Notamment, il convient de souligner l'impact des mesures nationales de revalorisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C qui viendra s'ajouter à l'impact d'un besoin de renforcement des services. Une augmentation d'environ 20% est à prévoir.

En contrepartie, la fin de la quasi-totalité des mises à disposition des communes envers la CARF pour la compétence eau et assainissement permettra de récupérer et remobiliser une enveloppe budgétaire d'environ 80 000 €.